



Hôtel la Côtère

À notre service depuis 35 ans !

- CHAMBRES TOUT CONFORT
- BAR - RESTAURANT
- PISCINE
- SALLES DE REUNIONS
- ESPLANADE POUR CEREMONIES

49, Av. Amilcar Cabral - Centre-Ville  
Pointe-Noire (République du Congo)  
Tél. : 05 386 68 78 / 06 495 69 28  
E-mail : lacotierhotel@gmail.com

NOTRE PLUS  
LE RAPPORT  
QUALITÉ  
PRIX

# LA SEMAINE AFRICAINAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4354 du Vendredi 2 Octobre 2026 - 74<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## DROITS DE L'HOMME

# L'OCDH brise le silence sur les disparitions de l'opération "Zéro Kuluna" (P.13)

## VOYAGE APOSTOLIQUE DU PAPE LEON XIV EN FRANCE

# Une visite sous le signe de la paix et de la fraternité



Emmanuel Macron et le Pape Léon XIV (P.9)

## ECONOMIE DU CLIMAT

# Le puits, la rente et le marché: lire la CDN 3.0 du Congo avec les outils de l'économie du climat (P.16)

## ELIMINATOIRES CAN 2027

# Le Congo au pied du mur, mais en vie (P.15)

## EDITORIAL

# Fierté nationale

CANAL+



Nomad  
EDUCATION

LA PLATEFORME DE REUSSITE  
SCOLAIRE POUR TOUS

DU 10 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE  
**1 MOIS GRATUIT**\*  
A L'OPTION Nomad+  
POUR LES ABONNES CANAL+



TELECHARGEZ  
L'APPLICATION

\* Offre valable une seule fois sur la période du 10 septembre au 31 octobre 2026.



REPUBLIQUE DU CONGO  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE  
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME D'UTILISATION  
DURABLE DES TERRES OU KOPEKOBA  
UNITE DE GESTION DU PROGRAMME  
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
N° 003/MAE/UGP/PI-PUDT/UGP-2026

**SERVICES D'UN OPERATEUR POUR L'OPERATIONNALISATION DU DISPOSITIF DE DIFFUSION  
DES INNOVATIONS AGRICOLES : INGÉNIERIE DE FORMATION, MISE EN PLACE ET ANIMATION DE FERMES-RELAIS  
ET STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DANS LES DISTRICTS PILOTES DU PROGRAMME KOPEKOBA**

Septembre 2026

REPUBLIQUE DU CONGO

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES  
(PI-PUDT/ KOPEKOBA) SERVICES DE CONSULTANT  
Manifestations d'Intérêt**

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'AFD), de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) et de l'Union Européenne (UE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du Programme d'Investissements du Programme d'Utilisation Durable des Terres (PI-PUDT), dénommé également KOPEKOBA (Kolona Pe Kobatela).

Le Client bénéficie, dans le cadre du présent Appel à Manifestations d'Intérêt, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage externe.

Les Services du Candidat auront pour objet d'appuyer la mise en place d'un dispositif intégré de diffusion des innovations agricoles durables — Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) et Agriculture Zéro-Déforestation (AZD) — articulé autour de trois niveaux complémentaires : un Centre de formation en agriculture durable (CAT Moulende), trois Centres de démonstration départementaux, et un réseau de Champs Écoles Producteurs (CEP) déployés au sein de Fermes-Relais et de neuf (9) Zones Agricoles Protégées (ZAP). Le dispositif couvrira quinze (15) districts répartis dans neuf (9) départements de la République du Congo : Bouenza, Djoué-Léfini, Pool, Kouilou, Niari, Cuvette, Cuvette-Ouest, Plateaux et Sangha. Ces quinze (15) districts sont : Ignié et Ngabé (Djoué-Léfini), Goma tsé-tsé et Kinkala (Pool), Loumo et Loudima (Bouenza), Kibangou et Louvakou (Niari), Hinda et Mvouti (Kouilou), Makoua (Cuvette), Ewo (Cuvette-Ouest), Ngo (Plateaux), Mokeko et Sembé (Sangha).

La mission est organisée en deux phases contractuelles : une Phase Ferme de quinze (15) mois (janvier 2027 — mars 2028) et une Phase Conditionnelle de douze (12) mois supplémentaires (avril 2028 — mars 2029), activée sur décision de l'UGP MAE.

Le présent marché est susceptible d'être alloté sur la base d'un regroupement de territoires pilotes, permettant ainsi à des organisations ne disposant pas de la capacité à couvrir l'ensemble du territoire de se porter candidates.

Les principales tâches attendues par phase sont les suivantes :

## Phase Ferme

L'Opérateur s'approprie la stratégie de diffusion, le catalogue d'innovations et les outils du Programme, puis forme les quinze (15) animateurs de terrain. En mobilisant le réseau des ZAP, les Directions Départementales de l'Agriculture et les réseaux de producteurs existants, il identifie et valide les Producteurs-Leaders pour constituer un réseau de trente (30) Fermes-Relais, les forme à la méthodologie des Champs Écoles Producteurs et Co-anime les CEP en binôme Animateur/Producteur-Leader auprès d'environ 600 bénéficiaires dont au minimum 30 % de femmes. En parallèle, il identifie les dynamiques collectives existantes dans chaque district, appui la formalisation de vingt-cinq (25) organisations paysannes en Société Coopérative (SCOOP) conformément à l'Acte Uniforme OHADA, et Co-construit avec elles des plans d'action participatifs pluriannuels, en s'appuyant le cas échéant sur la démarche SHEP. L'Opérateur développe également l'ingénierie pédagogique des modules AIC/AZD pour le Centre de formation, structure une plateforme de ressources documentaires et prépare les vitrines technologiques des trois Centres de démonstration, en vue de leur mise en service lors de la Phase Conditionnelle.

## Phase Conditionnelle

L'Opérateur appuie la mise en fonction du centre de formation et le déploiement des vitrines technologiques dans les trois centres de démonstration. Il poursuit l'animation des CEP en favorisant la montée en autonomie progressive des trente (30) Fermes-Relais, organise des journées portes ouvertes et des visites d'échanges inter-paysans, et appuie la mise en œuvre des plans d'action des SCOOP en structurant leurs relations avec les acheteurs et les partenaires financiers. Il évalue les effets d'adoption des innovations à l'échelle du réseau de Fermes-Relais et assure le transfert de compétences vers les services déconcentrés du MAE.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux :

Bureaux d'études  
X ONG  
Consultants individuels  
X ONG et bureau(x) d'études en  
Groupement

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des «Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers», disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris un membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles

ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou

- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé. En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous traitants.

Les références et qualifications des Sous traitants ne seront pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront disposer d'au moins cinq (5) années d'expérience confirmée dans les domaines visés et qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires, financées par des bailleurs de fonds internationaux (AFD, UE, Banque Mondiale, etc.). Un maximum de dix (10) références sera présenté par chaque Candidat. Si davantage de référence sont présentées, seul les dix (10) premières références seront évaluées. Le caractère similaire des références présentées sera analysé en fonction de leur pertinence relative par rapport aux services à mettre en œuvre tels que décrits ci-dessus. En particulier, il est attendu que les Candidats présentent des références pour des marchés dont les caractéristiques sont similaires à un ou plusieurs des critères suivants :

- De l'ampleur des marchés : Marché d'une durée de 15 mois ou plus et d'un budget de 328 000 000 FCFA ou plus en tant que Chef de file en cas de groupement ;

- De la nature des Services : Contrat d'Opérateur de projet/programme ou commandité par un projet/programme pour la mise en œuvre directe d'un volet (les études ne sont pas prises en compte) ;

- Du domaine et de l'expertise technique : Conseil ou vulgarisation agricole (notamment par des approches participatives de type Champs Écoles) / Déploiement d'approches d'orientation marché auprès de petits producteurs (type SHEP ou équivalent) / Formalisation juridique d'organisations coopératives (droit OHADA ou équivalent) / Développement des filières agricoles ou agroforestières / Formation des adultes — andragogies en milieu rural / Recherche action en matière d'agroécologie, agriculture intelligente face au climat

- Du contexte géographique : République du Congo et/ou l'un des pays suivants (Angola, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon)

Les références de prestations achevées avant le 31 décembre 2015 ne seront pas évaluées. De plus, les références de prestations ayant débuté le 01 avril 2026 ou ultérieurement ne seront pas évaluées.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage n'analysera pas de CV ou profils d'experts à ce stade.

Le Client examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- Compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés dans le pays : Veuillez décrire brièvement les mécanismes et ressources internes (au niveau du siège ou régional) que vous mobiliserez pour assurer le suivi de la qualité, l'appui technique (backstopping), ainsi que vos capacités logistiques, administratives et financières garantissant le déploiement en continu et la sécurité des équipes dans des zones rurales et enclavées. Précisez la nature de cet appui (ex: experts dédiés, visites de supervision, outils de suivi, fréquence des échanges).

- Capacité de déploiement technique sur le terrain : Le candidat devra démontrer sa capacité à mobiliser simultanément sur le terrain une équipe de profil technique adaptée à la couverture d'un lot (le nombre d'agents requis sera précisé dans la Demande de Propositions).

- Présence d'un membre local dans le Groupement : le soumissionnaire ou au minimum l'un de ses membres en cas de groupement doit disposer d'une représentation opérationnelle ou d'une antenne active en République du Congo.

En raison du risque sécuritaire dans les zones où doivent être réalisés les Services, l'évaluation des Manifestations d'Intérêt vérifiera que les candidatures répondent aux critères suivants :

- Le Candidat possède au moins une expérience de prestations en zone à risque sécuritaire similaire, pour laquelle il fournira une preuve de mise en œuvre de mesures de sûreté (facture ou contrat avec prestataire sûreté, justificatifs de sensibilisation à la sûreté avant départ sur site, etc.).

- Le Candidat possède des procédures internes de gestion de la sûreté : il fournira la description de son dispositif de veille et de son dispositif de gestion des crises.

- Le Candidat dispose, pour des prestations réalisées à l'étranger, d'un contrat d'assistance et de rapatriement de ses collaborateurs : il fournira l'attestation le justifiant.

- Le Candidat décrira son processus standard de préparation au départ en mission dans des zones sensibles, et joindra des justificatifs de sa mise en œuvre (ordres de mission avec consignes associées, attestations d'actions de sensibilisation ou de formation, etc.).

En cas de Groupement, son mandataire (quel que soit son pays d'enregistrement) ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées en deux (2) exemplaires (un original + 1 copie) et une version numérique (clé USB) à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 28 octobre 2026 à 13 heures 00 mn (heure de Brazzaville).

A l'attention de Monsieur Marcel Koubemba, Coordinateur UGP-MAE

UNITE DE GESTION DU MAE DU PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES

Sise Villa camp ASENA MAYA-MAYA, Zone BRALICO, face Hôtel PEFACO

Brazzaville, REPUBLIQUE DU CONGO

Tél : (+242) 06699 77 76 / 06494 6183

E-mail : [marcelkoubemba10@gmail.com](mailto:marcelkoubemba10@gmail.com) / en copie [okouerejean-pierre40@gmail.com](mailto:okouerejean-pierre40@gmail.com)

Les enveloppes devront porter la mention suivante : **AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET no 003/MAE/CAB/PI-PUDT/UGP-2026 «OPÉRATEUR POUR L'OPERATIONNALISATION DU DISPOSITIF DE DIFFUSION DES INNOVATIONS**

**AGRICOL: INGÉNIERIE DE FORMATION, MISE EN PLACE ET ANIMATION DE FERMES-RELAIS ET STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS - PROGRAMME KOPEKOBA»**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

Toute Manifestation d'intérêt reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération et ne sera pas ouverte.

Les Candidats n'ont pas la possibilité de déposer leur Candidature par messagerie électronique. Les Candidatures seront **remise en main propre** au secrétariat de l'UGP MAE contre décharge.

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des éclaircissements en adressant une demande écrite à l'adresse de courriel mentionnée ci-dessous, au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des manifestations d'intérêt.

A l'attention de Monsieur Marcel Koubemba, Coordinateur UGP-MAE

E-mail : [marcelkoubemba10@gmail.com](mailto:marcelkoubemba10@gmail.com) / en copie [okouerejean-pierre40@gmail.com](mailto:okouerejean-pierre40@gmail.com)

Le Client répondra aux demandes d'éclaircissement par écrit, en publiant la réponse sur les mêmes supports que la publication initiale du présent Appel à Manifestations d'Intérêt, sans identifier la source de la demande d'éclaircissement.

Les Manifestations d'intérêt seront ouvertes le même jour au siège du PUOT, 28 octobre 2026, à 14 heures (heure de Brazzaville), en présence des représentants des Candidats qui le souhaitent.

Fait à Brazzaville 17 septembre 2026

Coordonnateur de l'UGP-MAE




marcel Koubemba

# Deux nouveaux généraux ont porté leurs insignes de grade

Promus à titre exceptionnel au grade de généraux de brigade les 17 août et 23 septembre 2026, les colonels majors Gildas Olanqué, commandant de région de gendarmerie de Brazzaville, et Fred-Aimé Auvrey Nianga, commandant de la zone militaire de défense n°1 (Pointe-Noire), ont porté leurs insignes de grade le 24 septembre dernier. C'était au cours d'une prise d'armes organisée sur l'esplanade du Palais des congrès, sous le patronage du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, chef suprême des armées. En présence du président de l'Assemblée nationale, du Premier ministre, du haut-commandement militaire, ainsi que des corps constitués nationaux.

Il était 10h 55mn quand le Chef de l'Etat est arrivé sous escorte. Il était accueilli par le commandant de la zone militaire de défense n°9, commandant de la 40<sup>e</sup> brigade d'infanterie, Fermeté Blanchard Nguinou. Après l'exécution de l'hymne national et la revue des troupes, le Président de la République s'est installé à la tribune officielle.

La cérémonie a débuté par la lecture des décrets de nomination des deux généraux par le colonel Didace Salem Olessongo, directeur général de l'administration et des ressources humaines au ministère de l'Intérieur et de la décentralisation. Après la mise en place des promus et la remise des insignes

de grade aux deux officiers généraux par le Président de la République, une parade militaire a ponctué cette cérémonie solennelle. Le commandant de mettre en marche les troupes a été donné par le général de brigade Fermeté Blanchard Nguinou, commandant de la zone militaire de défense n°9, commandant de la 40<sup>e</sup> brigade d'infanterie.

Nommé commandant de la gendarmerie nationale le 17 août 2026, Gildas Olanqué a été installé dans ses fonctions le 22 septembre dernier, au cours de la cérémonie de passation de service avec l'ancien commandant, le général de brigade Gervais Akouangué, sous la supervision du général



Gildas Olanqué

de police de première classe Jacques Antoine Bouiti, inspecteur général de la Police et de la gendarmerie nationale, sur instruction du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation Jean Olessongo Ondaye. Ancien élève de troupe, le général de brigade Gildas Olanqué est formé à l'académie militaire Marien Ngouabi, en France, puis diplômé de l'École de guerre du Cameroun. Il était commandant des régions de gendarmerie du Kouilou, Pool et Brazzaville.

Le général Aimé Fred Auvrey



Aimé Fred Auvrey Nianga

Nianga a été officiellement installé dans ses fonctions de commandant de zone militaire de défense n°1 le 13 juin 2026. Il est formé à l'académie militaire Marien Ngouabi, puis à l'école royale d'infanterie du Maroc et à l'école supérieure de guerre d'Angola. Il a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de la Garde républicaine, dont ceux de chef d'état-major par intérim, directeur des opérations et commandant du bataillon d'appui.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## ORDRE DES ARCHITECTES DU CONGO

### «Je quitte cette responsabilité avec le sentiment du devoir accompli», déclare Antoine Béli Bokolojoué

L'Ordre des architectes du Congo a tenu le 26 septembre 2026 son assemblée générale électorale, afin de renouveler ses instances dirigeantes. À l'issue des travaux, un bureau de quatre membres a été élu. Il est placé sous la présidence d'Alain Ndongo qui succède ainsi à Antoine Béli Bokolojoué.

Dans son discours, l'ancien président a indiqué que l'Ordre a comblé un important vide grâce à l'adoption et la promulgation de la loi relative à l'exercice de la profession d'architecte et à l'architecture en République du Congo, intervenues le 28 mai 2025.

Fier d'avoir porté cette loi au Parlement malgré l'attente de certains textes d'application, il a affirmé: «Le Gouvernement s'y attèle».

Antoine Béli Bokolojoué a également annoncé travailler sur une proposition de loi relative au code de la commande publique pour la maîtrise d'œuvre d'architecture. Selon lui, ce code devra notamment instaurer la programmation architecturale, technique et urbaine comme étape préalable dans les projets publics, encadrer les procédures pour les petits contrats, définir des seuils pour les appels d'offres restreints et les appels d'affaires ouverts, ainsi qu'exiger un concours à partir d'un certain niveau de montant. Pour des raisons person-

nelles, il a précisé qu'il ne devrait pas se représenter à sa propre succession. Tout en affirmant avoir mené sa mission à bien, il a déclaré: «Il revient à la prochaine équipe de prendre le relai, tout en veillant à préserver l'unité, la



Les membres du nouveau bureau



Photo de famille

cohésion et le rassemblement au sein de cette institution». Après douze années à la tête de l'Ordre, il estime qu'il est temps de passer à autre chose. «Je vais servir mon pays autrement. Je quitte le bureau exécutif avec un sentiment du devoir accompli.

J'aime l'architecture, j'aime les architectes: l'architecture est mon sacerdoce. Je continuerai à m'impliquer pour les questions liées à l'architecture, à l'urbanisme et à l'aménagement urbain, afin d'améliorer la qualité architecturale et le cadre de vie de nos po-

pulations», a-t-il souligné. Il a par ailleurs mis en avant son bilan: le renforcement de l'institution, la promotion de la profession d'architecte et la défense des valeurs qui fondent le métier: compétence, responsabilité, éthique et excellence.

Avant de passer le témoin, il a souhaité que la prochaine équipe fasse de l'aboutissement des trois projets de décret d'application une priorité. Il a aussi appelé toutes ses consœurs et tous ses confrères à se mobiliser autour de cette responsabilité collective. «Je quitte cette responsabilité avec le sentiment du devoir accompli, conscient que beaucoup reste encore à faire, mais confiant dans l'avenir de cette profession et dans le talent des architectes congo-

## Editorial

### Fierté nationale

Sur les réseaux sociaux, la question revient souvent: Pourquoi ne réplique-t-on pas aux Congolais d'en face après les violences subies à Makotimpoko ? Nos autorités peuvent-elles nous laisser subir une humiliation réelle, infligée d'ailleurs dans cet esprit, alors que nous continuons à mouliner sans grande efficacité le souci de fraternité et de diplomatie avec les Congolais de la gauche du fleuve? La demande est légitime, et la réponse est toute de sagesse aussi, entre deux pays qui ont les capitales les plus rapprochées au monde. Rapprochées au point qu'une crise d'urticaire chez l'un se répercute forcément chez l'autre.

En cas d'incendie, les maisons qui brûlent le sont parfois par simple promiscuité. C'est pourquoi, nous enseignons la sagesse, il faut s'activer au plus vite à apporter des seaux d'eau pour l'éteindre plutôt qu'à vérifier les passeports aux frontières. Donc, éteignons d'abord le feu qui pourrait couvrir et laissons les longues et violentes diatribes à plus tard. Il y a urgence à éteindre l'incendie. Il est vain de s'étendre sur la démonstration de force que nous pourrions déployer au nom d'une fierté nationale égratignée.

Les incidents de Makotimpoko, avec morts d'hommes et actes d'humiliation infligés à la marine congolaise, viennent rappeler quelques impératifs entre voisins :

- Un respect de rigueur entre voisins;
- Une bonne délimitation des frontières;
- La présence souveraine de l'administration de l'un et de l'autre pays;
- La pleine connaissance des attributs de souveraineté des uns et des autres.

Mais, il s'appellent aussi l'exigence d'une grande clarté dans les réalités de l'un et de l'autre pays. A commencer par le nom des pays : pourquoi entretenir la confusion des deux Congo alors que, en dehors des mariages, nous n'avons que dédain pour ce que représente l'autre?

Une autre question est également sur le sens que nous donnons à notre appartenance nationale. Que veut dire être congolais ? On le voit bien en cas de match de football, or comme de juste, c'est au football que nous subissons la loi de l'autre.

Albert S. MIANZOUKOUTA

## LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique  
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.  
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:  
Mgr Abel Liluala  
Archevêque de Pointe-Noire

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:  
Albert S. MIANZOUKOUTA  
Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT-NGO  
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43  
Secrétaire de rédaction:  
Guy-Saturnin MAHOUNGOU  
06 671 72 20 / 05 575.66.20  
Infographisme/ Atelier: La Semaine Africaine  
Service Commercial/ Brazzaville:  
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire/ Chef de bureau :  
Véron Carrhol YANGA  
05 6977554 / 06 6682472  
Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet:  
www.lasemaineafricaine.info.

lais», a-t-il conclu. Antoine Béli Bokolojoué a réaffirmé qu'il demeurera un serviteur engagé de l'architecture, de l'urbanisme et du développement harmonieux du Congo: «La mission de bâtir ne s'arrête jamais. Elle se transmet, se partage et se poursuit au service des générations futures».

À l'issue de l'assemblée

générale électorale, le bureau de cinq membres élu est composé comme suit: président: Alain Ndongo; vice-président: André Bit-séné; secrétaire général: Sandra Tchinianga; trésorier: Espérance Nkengué Bimangou; commissaire aux comptes: Victor Kimpoutou

Cyr Armel YABBAT-NGO



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN,  
DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE  
PROJET D'HARMONISATION ET D'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES EN  
AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE -  
SERIE DE PROJETS N°2 (HISWACA - SOP 2)  
UNITE DE GESTION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité - Travail - Progrès

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°095 /HISWACA /2026 RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGE DE L'ÉVALUATION FINALE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS 2022-2026)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du «Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «Recrutement d'un consultant international chargé de l'évaluation finale de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS 2022-2026)».

2. L'objectif général de la mission est de réaliser une évaluation finale complète, objective et indépendante de la mise en œuvre de la SNDS 2022-2026. Il s'agira d'apprécier la performance globale du Système Statistique National au regard des engagements de la stratégie, d'analyser les facteurs d'efficacité et d'efficience, et de formuler des orientations stratégiques et opérationnelles claires pour l'élaboration de la future génération de la SNDS.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Évaluer le niveau d'atteinte des objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels et des résultats attendus initialement définis dans le plan d'action de la SNDS ;
- Apprécier l'efficacité et l'efficience du dispositif global de mise en œuvre, en analysant la gouvernance du projet, le respect des délais et la pertinence des arbitrages opérationnels ;

- Analyser de façon rigoureuse l'allocation et l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières, en mettant en relief le taux de mobilisation des ressources internes et externes ;

- Examiner la qualité, la disponibilité, la régularité et l'accessibilité des données statistiques produites par l'INS et les ministères sectoriels durant la période contractuelle ;

- Évaluer la performance institutionnelle du mécanisme de coordination du SSN, y compris les relations fonctionnelles entre l'INS, le secrétariat permanent et les sectoriels ;

- Mesurer la contribution technique de la SNDS au suivi-évaluation des indicateurs prioritaires du PND 2022-2026 et des agendas internationaux (ODD, Agenda 2063) ;

- Identifier les facteurs critiques de succès, les goulots d'étranglement et les contraintes majeures (institutionnelles, juridiques, financières et techniques) ayant impacté l'exécution de la stratégie ;

- Etc...

3. L'Unité de gestion du projet HISWACA invite les consultants individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés doivent fournir les informations sur leur qualifications et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (Curriculum vitae daté et signé, copies des diplômes et des justificatifs de références en prestations similaires réalisées, etc.)

4. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Mar-

chés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque mondiale (version de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, septembre 2023 et septembre 2025).

5. Les consultants peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse : [ugp@hiswaca-congo.org](mailto:ugp@hiswaca-congo.org) / [recrutementhiswaca@gmail.com](mailto:recrutementhiswaca@gmail.com), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

6. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le mardi 05 Octobre 2026 (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention «Recrutement d'un consultant international chargé de l'évaluation finale de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS 2022-2026)».

7. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est : projet HISWACA, Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12ième étage, Porte 1204 ; Tél : (+242) 06 157 01 01, E-mail : [ugp@hiswaca-congo.org](mailto:ugp@hiswaca-congo.org) [recrutementhiswaca@gmail.com](mailto:recrutementhiswaca@gmail.com) /

Fait à Brazzaville, le 22 septembre 2026

Coordonnateur par intérim

Germain BINGOLY

## CATHOLIC RELIEF SERVICES – FONDS MONDIAL

### Mission du Fonds mondial pour l'examen des subventions en cours et la préparation du prochain cycle de financement



Du 14 au 18 septembre 2026, la République du Congo a accueilli une mission du Fonds mondial de lutte contre le VIH-SIDA, la Tuberculose et le Paludisme consacrée à la préparation du prochain cycle de financement du secteur de la santé. Réunissant les principaux acteurs du secteur, cette visite a permis de tirer les enseignements des programmes en cours, d'identifier les priorités à venir et d'anticiper les conditions nécessaires pour préserver et renforcer les acquis obtenus au bénéfice des populations.

Conduite par l'équipe pays du Fonds mondial sous le leadership de son Gestionnaire de portefeuille pour la République du Congo, M. Lionel Caruana, cette mission s'est inscrite dans une étape charnière de la préparation du huitième cycle de financement (GC8). Les échanges ont notamment porté sur les orientations programmatiques et budgétaires qui guideront les futures interventions de lutte contre le VIH, la Tuberculose, le Paludisme et le Renforcement du Système de Santé (RSS), tout en accompagnant la transition progressive du Ministère de la Santé et de la Population en tant que Récipiendaire principal de la subvention Paludisme et

RSS à travers la mise en place de l'Unité de Gestion des Programmes (UGP). Dans la continuité des discussions engagées lors de la précédente mission en mai 2026, les travaux ont rassemblé les représentants du ministère, des programmes nationaux, des structures techniques, des partenaires de mise en œuvre, de la société civile ainsi que des partenaires techniques et financiers. Ils ont permis d'examiner les principaux défis liés à la prochaine phase de financement, mais aussi de réfléchir aux mécanismes susceptibles d'assurer la pérennité des résultats obtenus ces dernières années grâce à l'appui du Fonds mondial. En République du Congo, les subventions paludisme et renforcement du système de santé sont mises en œuvre par Catholic Relief



De gauche à droite Mme Gladys Muhire Directrice des projets Fonds mondial à CRS Congo, Mr Lionel Caruana Gestionnaire de portefeuille Fonds mondial pour la République du Congo, Mme Raquel Fernandes Program Officer Congo pour le Fonds mondial et, Dr Alemayehu Gebremariam Représentant Résident de CRS au Congo.

Services (CRS) en qualité de récipiendaire principal. Les séances de travail ont permis de réviser certaines hypothèses de programmation, d'affiner les besoins identifiés sur le terrain et d'optimiser plusieurs lignes budgétaires. Ces ajustements ont généré des économies significatives tout en préservant les interventions prioritaires de la prochaine période de financement. Parmi les principaux acquis de la mission figure le maintien du soutien à la santé communautaire. Les projections retenues prévoient la prise en charge de

les ressources nécessaires pour atteindre l'objectif national de 5 118 agents d'ici 2030. Une avancée majeure pour les communautés, ces acteurs étant essentiels pour rapprocher les services de santé des populations, renforcer la sensibilisation et améliorer l'accès aux soins, notamment dans les zones les plus reculées. Les équipes ont également examiné plusieurs ajustements relatifs aux activités de laboratoire, de communication et de surveillance sanitaire afin de renforcer la cohérence de la future programmation et d'assurer une utilisation optimale des ressources disponibles. Au terme de cette mission, un

réside pas uniquement dans la mobilisation de nouvelles ressources, mais également dans la capacité à maintenir durablement leur impact. Les orientations retenues traduisent ainsi une volonté commune du Fonds mondial, du Ministère de la Santé et de la Population, de CRS et de l'ensemble des partenaires de consolider les progrès réalisés, tout en renforçant progressivement l'appropriation nationale des interventions de santé.

La préparation du prochain cycle de financement se poursuit désormais à travers les derniers arbitrages programmatiques et budgétaires. Pour Catholic Relief Services et l'ensemble des parties prenantes mobilisées, cette phase constitue une opportunité de consolider les acquis des programmes en cours tout en préparant les conditions d'une appropriation nationale renforcée. Au-delà des ajustements techniques, l'ambition demeure la même : renforcer durablement le système de santé et garantir aux communautés congolaises un accès toujours plus équitable à des services de santé de qualité.

L'équipe  
de rédaction de CRS.



Photo des participants à la plénière dirigée par le Directeur des Soins et Services de Santé avec l'équipe du Fonds mondial.

2 193 agents de santé communautaire en 2027, 1 500 en 2028 et 750 en 2029, tandis que le Ministère de la Santé mobilisera progressivement

un message s'est dégagé des différentes discussions : dans un contexte international marqué par des financements de plus en plus contraints, l'enjeu ne

SECURITE CIVILE

# Pour une réponse opérationnelle cohérente

C'est sur le thème : «**Pour une cohérence et une efficacité renouvelée: synergie et harmonisation des pratiques pour renforcer la sécurité civile**», que s'est tenue la conférence des responsables de la Sécurité civile, du 21 au 23 septembre 2026 à Brazzaville. Moment de concertation et de réflexion, elle vise de façon générale, à établir un cadre de référence commun indispensable, pour harmoniser les méthodes de travail, renforcer la synergie des services et garantir une réponse opérationnelle cohérente, adaptée aux défis et exigences actuels.

Cette rencontre était destinée aux responsables du commandement de la Sécurité civile, en l'occurrence: les directeurs centraux, les chefs de division au niveau central, les commandants territoriaux et leurs adjoints, les commandants des centres de secours, ainsi que des individualités. Placée sous le patronage du général de police Albert Ngoto, commandant de la Sécurité civile, les travaux se sont articulés autour d'exposés thématiques en interactions dynamiques, construits autour des enjeux majeurs administratifs et opérationnels. Les principales thématiques des exposés et des échanges ont porté sur les points suivants: le bilan annuel 2025 des activités et programme annuel

2026 du Commandement de la Sécurité civile; la gestion du personnel; les documents uniformisés liés à l'exécution du service; le leadership dans l'exercice du commandement. A l'ouverture, les participants ont suivi diverses présentations, dont celles faites par les commandants territoriaux de la Sécurité civile de la Likouala; la Bouenza; la Cuvette; Brazzaville; du Pool; de la Lékoumou. Sans oublier, le témoignage du colonel de police à la retraite Jean-Bernard Boyanghas, ancien commandant territorial de la Sécurité civile; la communication sur «*La collaboration opérationnelle entre les unités de la Sécurité civile, des Forces de police et de la Gendarmerie nationale*», par le colonel de police Serge Pépin Itoua-Po-



Vue partielle des participants à la conférence.

to; «*Relations entre la Sécurité civile et les autorités administratives locales*», par le colonel Boyanghas; «*La communication au sein du Commandement de la Sécurité civile*», par le lieutenant-colonel de police, José Aimé Moupaaga Dziengue. Dans son allocution, le général Albert Ngoto a souligné: «*Notre rencontre se veut ainsi un espace privilégié de réflexion, d'échange et de concertation sans passion, dans la sérénité et le discernement. Elle a pour but fondamental d'établir un cadre de référence commun, indispensable pour harmoniser nos*

*méthodes d'action, consolider notre synergie interservices et garantir une réponse opérationnelle toujours plus cohérente face aux urgences du terrain, au profit de la population*». Il a également précisé: «*Les travaux des grands chantiers de ce rendez-vous s'articulent autour d'exposés thématiques et d'interactions dynamiques axés notamment sur l'évaluation de nos actions, la rigueur, la discipline, l'uniformisation administrative et l'exercice du commandement*».

Alain-Patrick MASSAMBA

FINANCES NUMERIQUES

## Yano: une plateforme de structuration des flux financiers

Le 24 septembre 2026, Yano a lancé sa première plateforme congolaise dédiée à la structuration des flux des communautés et des marchands, en s'appuyant sur les paiements multi-opérateurs. La présentation technique de l'application a été faite par Régis Dilou et Elwin Gomo, les deux co-fondateurs, en présence de M. Tiburce Miampika, responsable incubateur Bantulab; des représentants de l'archer et de bien d'autres invités.

La plateforme Yano se positionne comme un agrégateur de services financiers numériques. La plateforme combine une passerelle de paiement via Mobile Money destinée aux marchands, et des outils de collecte de fonds (cotisations, cagnottes, crowdfunding communautaire) à destination des particuliers et des communautés. Son ambition est de simplifier et sécuriser la gestion des flux financiers communautaires en République du Congo et dans la sous-région. Téléchargeable sur play store, l'application fonctionne grâce à un QR code et propose plusieurs fonctionnalités destinées à faciliter la gestion des paiements et des collectes. Sa promesse repose sur quatre fonctions essentielles: collecter des paiements; centraliser les paiements provenant de différents opérateurs au sein d'un même espace; suivre les contributions, paiements et encaissements grâce à

un historique accessible et sécuriser la gestion des flux grâce à la traçabilité des opérations et à une meilleure organisation des informations financières. Depuis son intégration au programme, Yano bénéficie d'un accompagnement complet porté par Bantulab et son partenaire, le groupe L'Archer, incluant soutien financier, renforcement de la gouvernance et accès privilégié à des réseaux d'expertise, de partenaires et d'investisseurs. Ce dispositif s'appuie sur un véhicule d'investissement de 655 millions de FCFA, co-financé par les deux structures. Le lancement de Yano marque une étape importante dans le parcours d'incubation d'une durée de 24 mois d'accompagnement et de développement à travers le programme Bantulab avec l'appui de l'archer. «*Cette nouvelle étape marque, non pas une sortie de l'incubateur, mais le passage à une phase renforcée de déploiement*», a



Les organisateurs

expliqué Tiburce Miampika, responsable incubateur Bantulab. Yano s'inscrit ainsi dans une approche multi-opérateurs permettant de structurer les flux issus notamment des paiements mobiles. «*Notre ambition n'est pas seulement de faciliter les paiements. Nous voulons donner aux communautés et aux marchands les outils nécessaires pour mieux organiser leurs flux financiers, améliorer leur visibilité sur les paiements et renforcer la confiance dans leur gestion*», ont expliqué les fondateurs. Il permet de créer et gérer des cotisations, notamment les cotisations statutaires des associations et les cotisations sociales liées aux ménages, deuils, anniversaires

ou autres événements de la vie communautaire. La plateforme offre aux membres et aux organisateurs une visibilité sur les contributions: qui a payé, combien et à quelle date. L'opérateur peut automatiser les rappels auprès des membres concernés. La politique tarifaire de Yano repose sur une grille simple: 50 FCFA de frais de service pour les contributions comprises entre 100 et 10.000 FCFA; 100 FCFA de frais de service pour les contributions de 10 001 FCFA et plus. Par ce lancement, Yano entend contribuer à l'inclusion financière au Congo en proposant des outils adaptés aux réalités des communautés et des marchands.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## COUP D'OEIL EN BIAIS

### Le sport roi ; les urgences du quotidien ignorées ?

Le chef de l'Etat s'est invité lundi 28 septembre 2026 au dernier entraînement des Diablos-Rouges au Stade Président Alphonse Massamba-Débat, avant leur match face au Cameroun (mardi 29 septembre à 20h), de la deuxième journée des éliminatoires de la CAN 2027. L'intention était louable, d'autant que le football conserve son titre de sport-roi. Mais elle provoque aussi un certain malaise chez le commun des citoyens: pourquoi le Président de la République ne se penche-t-il pas avec la même détermination sur la crise des transports, les pénuries de carburant, d'eau et d'électricité ou encore le panier de la ménagère ? «*Voir le président Sassou-Nguesso se mobiliser pour un ballon rond, alors que les assiettes et les réservoirs des véhicules se vident, les quartiers sont dans le noir la nuit, le goudron s'effrite, etc., transforme ce soutien sportif en un symbole de déconnexion totale face aux véritables urgences du quotidien* », commente un observateur.

### Un lundi sans bus à Pointe-Noire !

Pointe-Noire a connu une ambiance inhabituelle le lundi 28 septembre 2026. Et pour cause : la capitale économique congolaise a été secouée par la grève des chauffeurs de bus. La ville était totalement paralysée. Les grévistes boudent la décision de leur imposer un tarif unique de 150 francs CFA par trajet, quelle que soit la distance du trajet. Une mesure qu'ils jugent inapplicable en raison, notamment de la dégradation des routes et de la pénurie du gasoil. Utilisés par bon nombre des véhicules de transport en commun, reconnaissables à leur couleur jaune-bleu et appartenant, pour la plupart, à des particuliers, les bus étaient invisibles dans toute la ville. Conséquence: les Ponténégrins ont eu le plus grand mal du monde à se mouvoir. En effet, si certains étaient obligés d'opter pour les taxis et autres taxi-motos, la majorité a fait recours à la marche. Répondant à l'appel du syndicat des transports, les chauffeurs de bus ponténégrins ont repris le travail mardi 29 septembre dernier.

### Partenariat gagnant-perdant ?

A Sossa-Moya, près de Pointe-Noire la capitale économique, le partenariat avec une société pétrolière chinoise tourne à plein régime. Cette société en tirerait grand profit. Par contre, la localité subit une dégradation environnementale sans précédent, si l'on en croit une enquête de notre confrère Tseleka TV, poussant les populations à lancer un cri d'alarme auprès des autorités gouvernementales. En extrayant les richesses du sous-sol, la société offre à la population des rivières polluées, des terres asséchées et des maladies de la peau. «*Aujourd'hui, l'eau locale donne un goût amer aux aliments et des boutons aux enfants* », affirment les habitants de ce village. Ce qui est intrigant, c'est le silence des cerbères de l'environnement.

### Factures E²C: le calvaire des ménages congolais payant l'obscurité au prix fort

Dans plusieurs quartiers de Brazzaville et d'autres grandes villes, les ménages subissent de longues périodes de coupures d'électricité pouvant s'étendre sur plusieurs semaines, tout en continuant de recevoir des factures d'E²C (Energie électricité du Congo) abusives. Cette pratique de facturation, malgré l'absence de service, soulève l'indignation des consommateurs face à des méthodes de recouvrement contestées. L'insensibilité de la société E²C face à leurs requêtes accentue la colère des ménages. Malgré des réclamations légitimes pour obtenir une baisse des coûts ou un réajustement proportionnel aux longues périodes de délestage, l'opérateur maintient des exigences de paiement strictes et inchangeables. Les usagers dénoncent un dialogue de sourds où les démarches administratives n'aboutissent qu'à des fins de non-recevoir, illustrant le fossé grandissant entre la qualité du service rendu et la rigidité du recouvrement.

### Coupure d'électricité suspecte et menottes sous les yeux de la FIFA

L'Assemblée générale extraordinaire électorale de la Fédération congolaise de football venait de commencer, samedi 26 septembre 2026, à l'hôtel PEFACO à Brazzaville. Puis une étrange coupure d'électricité a plongé dans le noir la salle où elle se tenait. Coïncidant de manière spectaculaire avec l'irruption des éléments de la police pour appréhender un membre de la liste Malalou, suite à une plainte pour «*faux et usage de faux*» déposée au Tribunal de grande instance de Brazzaville, et son évacuation par une sortie secondaire. L'incident s'est produit sous les yeux ébahis des représentants de la FIFA et de la CAF dépêchés pour superviser la régularité du vote. Le départ de ces derniers a été glacial ; ils ont quitté la salle avant la cérémonie de clôture, sans féliciter le nouveau président élu. Reste à savoir si l'instance faïtière du football mondial appréciera ce style de jeu direct et validera la procédure.

## SECURITE SOCIALE

# Le cabinet FINACTU appelle à des réformes audacieuses à la CNSS

Face à la menace d'un effondrement financier de la branche retraite, le cabinet FINACTU presse les autorités congolaises d'engager une refonte profonde de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Les conclusions de son étude actuarielle imposent des arbitrages urgents, incluant entre autres l'intégration du secteur informel pour garantir la survie du modèle social.

L'étude actuarielle menée par le cabinet FINACTU a été présentée le mercredi 24 septembre 2026 à Brazzaville, devant la ministre en charge de la Sécurité sociale, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas. Elle révèle que si la CNSS traverse une période de bonne santé financière, l'institution risque de connaître des problèmes majeurs en raison de l'allongement de l'espérance de vie. Les variations du marché de l'emploi formel, le ratio entre le nombre de cotisants actifs et le nombre de pensionnés risque de se dégrader rapidement. Ainsi, le cabinet prévient que si le Gouvernement n'anticipe pas ce choc démographique, «la mécanique des pensions entraînera méca-

niquement la caisse vers des impasses financières presque insurmontables».

«Il est nécessaire que la CNSS prépare déjà ces évolutions, en engageant des réformes audacieuses; sinon la Caisse irait droit dans le mur, parce que la dynamique démographique l'entraînerait dans des déficits de plus en plus lourds. Ce qui la conduirait dans des retards de prestation», a souligné Denis Chemillier Gendreau, président du cabinet FINACTU, lors de sa restitution publique. Pour éviter d'aller dans le mur, a-t-il suggéré, «la CNSS doit opérer une transformation profonde à travers trois axes majeurs: le courage des réformes paramétriques et audacieuses; la diversification des revenus; l'accélération de la transformation numé-



La ministre Ebouka-Babackas lors de la restitution

rique». Le salut financier de la CNSS viendra également de sa capacité à forcer les portes de l'économie informelle, estime le Cabinet.

Lors de la restitution, le directeur général de la CNSS a rappelé que son institution est prête à relever les défis pour améliorer ses prestations sociales. Quant à la ministre Ebouka-Babackas, elle a salué les résultats de l'étude menée par le cabinet FINACTU, reconnaissant que «cette étude est un véritable outil d'aide à la

décision». «Au-delà de la réforme, il faut une modernisation profonde de la Caisse à travers, entre autres, la digitalisation de ses services», a-t-elle conclu.

Fondé en 1999 et basé à Casablanca, le Groupe FINACTU est un groupe d'appui et de conseil dédié aux pays émergents. Il est spécialisé dans le conseil et l'appui aux gouvernements et institutions publiques et privées de ces pays.

**Guy-Saturnin MAHOUNGOU**

**ANNONCE LEGALE**  
« INTERTRADE SOLUTIONS »  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
UNIPERSONNELLE  
Siège social : 77 rue de Paris, 95270 Viarmes  
- France  
RCS Pontoise 984 738 161 - Sigle : ITS  
Siège de la succursale en République du Congo :  
957, RUE MANDZOMO, PLATEAU DES 15 ANS,  
MOUNGALI, BRAZZAVILLE.  
RCCM : CG-BZV-01-2024-B21-00004

## DISSOLUTION D'UNE SUCCURSALE

Aux termes d'un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dénommée « **INTERTRADE SOLUTIONS** » en sigle ITS, en date du 03 août 2026 au siège social de la société InterTrade Solutions, 77 rue de Paris, 95270 Viarmes, France, il a été décidé de la dissolution de la succursale implantée en République du Congo.

Conformément aux dispositions de l'acte uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, la dissolution d'une société dans laquelle tous les titres sont détenus par un associé entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société à cet associé, sans qu'il y ait lieu à liquidation. Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution, devant la juridiction compétente, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de celle-ci.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 14 septembre 2026, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-D-00894**.

Fait à Brazzaville, le 15 septembre 2026

**Pour avis**

**La représentante de la succursale**



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN,  
DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE  
PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN  
AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE -  
SERIE DE PROJETS N°2 (HISWACA - SOP 2)  
UNITE DE GESTION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité - Travail - Progrès

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N°094 /HISWACA /26 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN VUE DE L'ELABORATION D'UN CADRE NATIONAL D'ASSURANCE QUALITE

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du « Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants : « recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration d'un cadre national d'assurance qualité ».

2. L'objectif de la mission est de doter le Système Statistique National (SSN) d'un Cadre National d'Assurance Qualité (CNAQ), élaboré de manière participative, validé par l'ensemble des parties prenantes et opérationnalisable dans le contexte institutionnel et technique du SSN congolais.

Plus spécifiquement il s'agira de :

- Réaliser un état des lieux approfondi des pratiques actuelles d'assurance qualité au sein du SSN congolais, en recensant les outils, procédures, normes et mécanismes existants, aussi bien à l'INS que dans les DEP et autres organismes producteurs de statistiques officielles ;
- Analyser les cadres d'assurance qualité statistique de référence au niveau international et régional, notamment le NQAF des Nations Unies, le SASQAF africain, les CNAQ du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et d'autres pays de la sous-région, afin d'en extraire les meilleures pratiques adaptables au contexte congolais ;
- Développer le contenu technique du CNAQ, comprenant les

principes directeurs, les dimensions de la qualité, les mécanismes de gouvernance, les outils de contrôle et de suivi, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de révision périodique ;

- Élaborer les outils opérationnels associés au CNAQ, incluant les fiches qualité standardisées pour les principales opérations statistiques, les grilles d'auto-évaluation à destination des structures productrices, et le guide des métadonnées des indicateurs cibles des ODD retenus par le Congo ;
- Organiser et conduire un processus de validation technique du CNAQ et de ses outils associés, impliquant l'ensemble des acteurs du SSN, les PTF et les utilisateurs des statistiques officielles ;
- Proposer un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre et le déploiement progressif du CNAQ au sein du SSN congolais, assorti d'un calendrier, d'une estimation budgétaire et d'indicateurs de suivi ;

3. L'Unité de gestion du projet HISWACA-SOP2, invite les consultants individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent fournir les informations sur leur qualifications et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (curriculum-vitae daté et signé, copies des diplômes et des justificatifs de références en prestations similaires réalisées, etc.) ;

4. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque mondiale (version de juillet 2016, révisée

en novembre 2017, août 2018, septembre 2023 et septembre 2025).

5. Les consultants peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse : [recrutementhiswaca@gmail.com](mailto:recrutementhiswaca@gmail.com) / [ugp@hiswaca-congo.org](mailto:ugp@hiswaca-congo.org), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

6. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le vendredi 09 octobre 2026 (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention « recrutement d'un consultant individuel pour le cadre national d'assurance qualité ».

7. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est : projet HISWACA, Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12ième étage, Porte 1204, Tél : (+242) 06 157 01 01, E-mail : [recrutementhiswaca@gmail.com](mailto:recrutementhiswaca@gmail.com) / [ugp@hiswaca-congo.org](mailto:ugp@hiswaca-congo.org)

Fait à Brazzaville, le 22 septembre 2026

**Coordonnateur par intérim**

**Germain BINGOLY**

## ENERGIE

## La CEMAC mobilise ses ministres du secteur pour cerner l'enjeu

La capitale gabonaise Libreville a accueilli du 21 au 23 septembre 2026 une réunion ministérielle décisive de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), consacrée à la mobilisation des ressources pour l'opérationnalisation des Systèmes d'information énergétique nationaux.

Cette concertation de haut niveau, précédée par des travaux d'experts, a réuni les ministres de l'Energie de six pays membres, au nombre desquels, Bruno Jean Richard Itoua du Congo, l'Union africaine à travers la Commission africaine de l'énergie (AFREC), ainsi que les partenaires techniques et financiers. Initiée dans le cadre du projet d'Harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre, la rencontre a été



Les ministres de l'énergie de la CEMAC réunis à Libreville

placée sous le leadership de la Commission de la CEMAC. Son président, Baltasar Engonga Edjolo, a effectué le déplacement accompagné du commissaire en charge du Département des politiques économique, monétaire et financière (DPEMF), qui assure le pilotage du projet.

Au cœur des enjeux: la souveraineté des données. L'objectif a été de doter l'Afrique centrale de statistiques énergétiques fiables, harmonisées et actualisées, condition sine qua non pour une planification efficace, une

attractivité des investissements et une transition énergétique maîtrisée. Les attentes de la Commission étaient obtenir l'appropriation politique des plans d'action nationaux par les ministres, garantir l'allocation de ressources budgétaires nationales pérennes et surtout adopter un dispositif communautaire contraignant permettant l'opérationnalisation effective du Système d'information énergétique régional, le SIE-CEMAC.

Alain-Patrick  
MASSAMBA

## MADAGASCAR

## Une double épidémie tue des dizaines d'enfants

La double épidémie de rougeole et de paludisme a fait au moins 37 morts parmi les enfants depuis le mois d'août 2026 dans le district d'Ifanadiana, une zone particulièrement enclavée du Sud-est de Madagascar. Face à l'urgence sanitaire, les autorités ont dépêché des équipes médicales tandis que les Nations unies ont recouru à des drones pour acheminer vaccins et médicaments vers les localités touchées.



L'épidémie de rougeole et de paludisme tue les enfants à Madagascar

Le bilan communiqué récemment par le ministère malgache de la Santé publique, fait état d'une «forte proportion» des victimes âgées de moins de cinq ans. Selon les autorités sanitaires, la majorité des enfants sont morts à leur domicile. Certains souffraient également de malnutrition et n'avaient jamais reçu de vaccin contre la rougeole. Pour renforcer la riposte, 34 techniciens ont été envoyés sur le terrain le 18 septembre par la direction de la médecine préventive. Leur mission consiste notamment à effectuer des dépistages, vacciner les populations et prendre en charge les malades.

Mais cette intervention est jugée tardive par Haja Dinah, député du district d'Ifanadiana. L'élue affirme avoir alerté le ministère de la Santé dès le 9 septembre, sans que la gravité de la situation soit immédiatement prise en compte. Il dé-

nonce une minimisation de la gravité des épidémies et un accès «déplorable» aux services de santé.

L'épicentre de l'épidémie se situe, selon lui, à environ 145 kilomètres de l'hôpital le plus proche, à Ifanadiana. Pour rejoindre certaines localités, les habitants doivent parcourir jusqu'à un jour et demi à pied, puis effectuer deux jours de trajet en tracteur.

Pour le député, l'enclavement géographique ne saurait toutefois justifier l'insuffisance de la réponse publique. Il souligne l'action des ONG présentes sur le terrain et appelle à garantir durablement l'accès aux soins et aux médicaments, au-delà de l'épisode épidémique actuel. Dans cette région difficile d'accès, les Nations unies ont mobilisé des drones pour accé-

lérer l'acheminement des produits médicaux. Trois appareils opérés par le Fonds des Nations unies pour la population peuvent parcourir en une heure une distance qui nécessite plusieurs jours par voie terrestre. Mis en place dans la région au début de 2025, ce système de livraison de produits médicaux permet d'intervenir rapidement dans les zones isolées. En dix jours, 26 vols de drones ont été effectués et d'autres opérations sont prévues.

L'enjeu reste toutefois de maintenir l'accès aux soins et à la prévention dans ces territoires enclavés, où la distance avec les structures sanitaires complique fortement la prise en charge des populations.

Gaule D'AMBERT



## AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Groupement des Commissaires-Priseurs, **Maîtres ESSEBO Benoît et LANDZE Edgard**, PROCEDERA à Brazzaville à une vente volontaire aux enchères publiques des équipements du Programme Alimentaire Mondial -PAM-. Celle-ci concerne des véhicules de marque : -TOYOTA Hard T6OP type BJ 75 double Cabine et KAMAZ des groupes électrogènes, des matériels électroménagers, informatiques et bureautiques, ainsi que plusieurs articles appartenant au Programme Alimentaire Mondial.

- La vente aura lieu le **SAMEDI 10 OCTOBRE 2026 à partir de 10 HEURES** précises dans sa propriété clôturée située derrière l'Institut Français ex-CCF, Plateau Centre-ville, Brazzaville ;
- La visite des articles et les inscriptions se feront à la même adresse à partir du **VENDREDI 2 OCTOBRE 2026 jusqu'au VENDREDI 9 OCTOBRE 2026 de 8h30 à 17 heures**.
- Les véhicules mis en vente sont sous-douanes.
- Pour participer à la vente, l'enregistrement au préalable est obligatoire. Le montant de la caution est de un million (1.000.000) francs CFA par véhicule et de cent mille (100.000) francs CFA pour les autres articles.
- Cette caution est déductible du prix de vente en cas d'achat et remboursable en cas de non achat après vente.

Pour effectuer l'enregistrement et ou pour toutes informations complémentaires, contactez **Maître ESSEBO Benoît ou Maître Edgard LANDZE**:  
ESSEBO Benoît: (242) 05 551 07 22/ 06 634 70 27  
LANDZE Edgard: (242) 05 558 75 85/ 06 665 23 41

Fait à Brazzaville, le 21 septembre 2026



### Etude de Maître Séveriny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

Notaire

Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSELM, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones : 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

### AVIS DE CONSTITUTION

#### PRIME SERVICES CONGO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE  
AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA

Siège Social: Avenue Benoit GANONGO, centre-ville,  
derrière le service d'hygiène (Grandes endémies)  
Pointe-Noire

REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par **Maître Séveriny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**, Notaire, le 14 janvier 2026, dûment enregistré le **05 février 2026**, sous le folio **024/29**, n° **1022**, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays :

- Prestation de services aux entreprises onshore & offshore;
- Vente de matériel et consommable industriel;
- Mise à disposition du personnel onshore & offshore.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: **PRIME SERVICES CONGO**

Adresse: Le siège social est fixé sur l'avenue Benoit GANONGO, centre-ville, derrière le service d'hygiène (grandes endémies), Pointe-Noire -République du Congo.

Administration: **Madame KIESSA LANDOU Gerlie Jahaziel** est nommée gérante pour une durée de quatre (04) années renouvelables.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B13-00037**.

Pour avis

La Notaire

**Maître S.Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN,  
DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE  
L'OUEST ET DU CENTRE - SERIE DE PROJETS N°2 (HISWACA - SOP 2)

UNITE DE GESTION DU PROJET



REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité - Travail - Progrès

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N°099 /HISWACA /26 RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN COMPTABILITE NATIONALE

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du « Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants : « recrutement d'un consultant individuel en comptabilité nationale ».

2. L'objectif de la mission est d'accompagner l'INS dans la mise en œuvre effective du Système Comptable National (SCN) 2008. Plus spécifiquement il s'agira de :

- Évaluer des sources de données existantes
- Apporter un appui méthodologique et technique
- Former et renforcer les capacités

- Analyser et valider les résultats

3. L'Unité de gestion du projet HISWACA invite les consultants individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent fournir les informations sur leur qualifications et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (curriculum-vitae daté et signé, copies des diplômes et des justificatifs de références en prestations similaires réalisées, etc.)

4. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque mondiale (version de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, septembre 2023 et septembre 2025).

5. Les consultants peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse : [ugp@hiswaca-congo.org](mailto:ugp@hiswaca-congo.org) / [recrutementthiswaca@gmail.com](mailto:recrutementthiswaca@gmail.com), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

6. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le mercredi 13 octobre 2026 (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention « recrutement d'un consultant individuel en comptabilité nationale ».

7. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est : projet HISWACA, Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12ième étage, Porte 1204, Tél : (+242) 06 157 01 01, E-mail : [ugp@hiswaca-congo.org](mailto:ugp@hiswaca-congo.org) / [recrutementthiswaca@gmail.com](mailto:recrutementthiswaca@gmail.com)

Fait à Brazzaville, le 25 Septembre 2026

Coordonnateur du projet HISWACA  
par intérim

Germain BINGOLY



REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité - Travail - Progrès



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE  
PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST  
ET DU CENTRE (HISWACA)ISA  
Prêt N° : IDA -75280  
MANIFESTATION D'INTERETS  
**APPEL A COTATION : 093/F/DC/MEPSP/UGP-HISWACA/2026**  
AQUISITION DU MATERIEL DE COMMUNICATIONDE

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA), et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour l'acquisition d'un (01) drone, d'une (01) flash, d'un (01) projecteur de lumière led et d'un (01) trépied.

2. L'unité de gestion du projet sollicite de la part des fournisseurs intéressés, les cotations en vue de l'acquisition dudit matériel.

3. L'appel à cotation sera conduit par mise en concurrence nationale tel que définie dans le « Règlement de la Banque mondiale applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement « Version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et septembre 2025 » et est ouvert à tous les Soumissionnaires éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles

peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet HISWACA et prendre connaissance des documents d'Appel à cotation à l'adresse mentionnée ci-après : Bureau 1204, Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila ; Tél : (+242) 06 157 01 01, E-mail : [ugp@hiswaca-congo.org](mailto:ugp@hiswaca-congo.org) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.

5. Le Dossier de cotation en français peut être obtenus par demande à l'adresse électronique ci-dessus ou consulté sur place.

6. Le dossier de soumission devra comprendre trois (03) parties à savoir :

a) Une partie administrative contenant :

- La lettre de soumission datée et signée
- Le numéro d'identification unique (NIU) ;
- L'extrait du registre de commerce ;
- La patente;
- La lettre de cotation, datée et signée par le responsable de l'entreprise ou toute autre personne dûment mandatée à cet effet ;

b) Une partie technique contenant :

- Une liste des équipements avec des spécifications techniques proposées.

c) Une partie financière contenant :  
- Le bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli, daté et signé.

7. Les Offres devront être déposées à l'adresse ci-dessus au plus tard le mercredi 14 octobre 2026 à 12h00 minute. La soumission des Offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée. Toute Offre arrivée après l'expiration du délai limite de dépôt des offres sera rejetée. Les Offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et des personnes présentes, à l'adresse ci-dessus le mercredi 14 octobre à 12h 30 minutes.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Nom de l'Agence: Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA).

Adresse: Bureau 1204, Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila.

Numéro de téléphone :(+242) 06 157 01 01  
Adresse électronique: [ugp@hiswaca-congo.org](mailto:ugp@hiswaca-congo.org)

Fait à Brazzaville, le 25 septembre 2026

Le Coordonnateur par intérim,

Germain BINGOLY

# Une visite sous le signe de la paix et de la fraternité

Le Pape Léon XIV a effectué une visite de quatre jours en France, du 25 au 28 septembre 2026. A son arrivée le vendredi 25 septembre à l'aéroport Charles De Gaulle de Paris, Le Souverain Pontife a reçu un accueil chaleureux, salué par les cloches de toutes les églises de France qui ont sonné à l'unisson. Une visite marquée par plusieurs rencontres, notamment avec les jeunes au Stade de France à Saint Denis, une grand-messe à la place de la Concorde (Champs Elysées) et un temps de prière à la grotte des apparitions de la Vierge Marie du sanctuaire Notre-Dame de Lourdes.

Le point culminant de cette visite papale en France était la rencontre interreligieuse avec les représentants des différentes confessions, notamment: des bouddhistes, des orthodoxes, des musulmans et des protestants au centre des congrès Robert Schuman de Metz, une ville de près de 120 mille habitants. Robert Schuman fut le père fondateur de l'union européenne.

Des foules immenses étaient en liesse et en prière, amassées sur les sites réservés pour l'accueil du Saint-Père, accompagné d'une forte délégation de 80 journalistes accrédités, des évêques et des cardinaux, avec un dispositif sécuritaire impressionnant assuré par la garde suisse et les gendarmes du Vatican. Dans sa papamobile, le Saint-Père saluant et bénissant les foules venues écouter le message de paix, de rassemblement et d'unité dans une Europe divisée et en proie à de nombreux problèmes politiques. Un message d'espoir et de réconciliation donné dans une

ambiance festive. Quatre jours d'engouement pour une Europe unie.

## Le Pape à Lourdes et dans le diocèse de Metz

A Lourdes, Léon XIV a prié à la grotte des apparitions de la Vierge Marie au sanctuaire Notre-Dame. Dans le diocèse de Metz, il a été accueilli à l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine par le ministre de l'intérieur, Laurent Numez, et Mgr Philippe Ballot, évêque du lieu. Une rencontre s'est tenue à l'auditorium du centre des congrès Robert Schuman avec le président français Emmanuel Macron. Des déclarations communes pour la paix et l'unité ont été lues par les représentants des confessions religieuses. Toutes ont convergé sur le respect des libertés fondamentales et des droits humains. «Les inégalités et les bouleversements nous inquiètent, mais nous invitent à être des veilleurs. Alors que nous voulons bâtir la paix en Europe, nous constatons la naissance des nouveaux foyers de tension, de violence et



Dans sa papamobile le Saint Père saluant et bénissant la foule en liesse

de guerre. La discrimination qui fragilise la paix et condamnons les discours de haine, de l'autoritarisme. Que le dialogue, la prière, la méditation ouvrent des chemins nouveaux en Europe. Il faut développer la culture de paix interreligieuse qui est un chemin de réconciliation. Former les jeunes à la connaissance mutuelle de nos traditions». Le tout couronné par la signature d'un document intitulé «L'Appel de Metz».

A la rencontre «Aux racines de l'Europe pour la paix et l'unité», trois allocutions ont été prononcées devant les dirigeants européens. Introduit par Emmanuel Macron, le Souverain pontife a fait un discours sur l'Europe au cours duquel il a fustigé les injustices et les inégalités. Puis, celle du Cardinal Jean-Marc Avaline, président de la Conférence des évêques de France.

Avant de quitter Metz et de s'envoler pour Rome, le Pape a célébré une messe en la Cathédrale Saint-Etienne, en présence du président français Emmanuel Macron et de plusieurs autres chefs d'Etat et de gouvernement venus pour la circonstance.

Dans son homélie, le Pape a indiqué que les religieux sont les gardiens de la vie: «Je vous félicite pour votre présence et votre proximité. Le dialogue ne se limite pas par de simples accords diplomatiques, mais il faut établir les liens de proximité et de réciprocité».

A noter que le président Emmanuel Macron n'était pas présent à la messe célébrée le samedi 26 septembre à la place de la Concorde à Paris, ni à celle qui a eu lieu à Lourdes.

Pascal BIOZI KIMINOU

## «Ne chassons pas le Maître de sa vigne»!

Textes: Is 5,1-7; Ph 4,6-9; Mt 21,33-43

Frères et sœurs,

A travers la liturgie de ce 27<sup>e</sup> dimanche du temps ordinaire, l'Ecriture sainte interpelle la conscience de tout croyant et de tout homme de bonne volonté. Une question fondamentale traverse les lectures de ce dimanche: Qu'avons-nous fait de la vigne que le Seigneur nous a confiée? Sommes-nous des gérants responsables ou des vignerons ingrats?

### Un amour passionné, mais déçu

Dans le livre du prophète Isaïe, la première lecture nous présente le chant du Bien-aimé pour sa vigne. Dieu y apparaît sous les traits d'un vigneron attentionné: il retourne la terre, en enlève les pierres, y plante des cépages de choix et entoure son domaine de soins jaloux. Cette vigne, précise le prophète, représente le peuple de Dieu; elle symbolise nos familles, nos communautés et notre société tout entière.

Dieu attendait de son peuple des fruits de droit, de justice, de fraternité et de respect de la dignité humaine. Mais hélas, cet amour passionné se heurte à une amère déception. A la place de la justice, le vigneron ne trouve que le sang versé; à la place du droit, il n'entend que les cris des opprimés. La vigne s'est retrouvée gâtée par le mensonge, l'égoïsme, la violence et les trahisons. Pourtant, malgré ces lourdes déceptions et les infidélités répétées des hommes, le Seigneur ne renonce pas. Il continue de faire confiance et d'appeler chacun à travailler à son œuvre. Opposer la haine ou l'injustice à un Dieu qui nous a aimés jusqu'à mourir sur une croix demeure un affront dramatique. Mais la miséricorde divine reste infiniment plus grande que tous nos égarements: elle sollicite constamment notre conversion.

### La dérive des vignerons homicides

Dans l'évangile selon Saint Matthieu, Jésus approfondit cette réflexion à travers la parabole des vignerons homicides. Un propriétaire confie son domaine à des gérants avant de partir en voyage. Au temps de la récolte, il envoie ses serviteurs pour recevoir sa part de fruits. Mais les gérants les battent, les lapident et les tuent. Dans un ultime geste d'espoir, le maître envoie son propre fils unique, persuadé qu'ils auront du respect pour lui. Mais poussés par l'orgueil et la cupidité, les vignerons s'en emparent, le jettent hors de la vigne et le tuent pour accaparer l'héritage.

Cette parabole au dénouement tragique parle directement à notre époque. Le Seigneur nous a confié les biens précieux du Royaume: la foi, la recherche du bien commun, la famille, ainsi que nos responsabilités sociales et politiques. Il place sur notre route des frères et des sœurs à soutenir et à protéger.

Malheureusement, le monde contemporain cherche trop souvent à mettre Dieu dehors, à l'évincer de la cité pour s'ériger en seul maître absolu. Or, l'histoire nous le montre: lorsque l'homme chasse Dieu de sa vie et de ses décisions, il finit inévitablement par piétiner la dignité de son frère. Le Christ nous met en garde avec gravité: si nous refusons de porter des fruits de justice et de paix, la gestion du Royaume nous sera enlevée au profit de ceux qui en produiront les fruits.

Cette mise en garde résonne fortement avec les paroles vibrantes du Pape Léon XIV lors de sa visite apostolique en France. S'adressant aux fidèles et aux responsables de la société, le Souverain pontife nous a rappelé avec insistance que l'Eglise et le monde ne peuvent se renouveler que par une «conversion missionnaire» ancrée dans l'humilité et la justice. Le Pape nous exhorte à ne pas céder à la tentation de l'autosuffisance, de la division ou de la quête de pouvoir au sein même de nos communautés. «La vigne n'appartient pas aux ouvriers, a-t-il rappelé, elle reste la propriété du Maître de la Vie. Notre seule gloire est de servir avec amour et vérité».

### Travailler sans s'approprier la mission

Face à ces défis, les chrétiens doivent se rappeler qu'ils ne travaillent pas à leur propre compte. La mission n'est la propriété privée de personne; elle appartient au Christ. En tant que simples serviteurs, nous sommes appelés à témoigner de l'évangile par des actes concrets et non par de vaines paroles.

Saint Paul, dans sa lettre aux Philippiens, trace la feuille de route spirituelle pour ne pas succomber au découragement: rejeter l'inquiétude, s'en remettre à Dieu par la prière et l'action de grâce, et cultiver tout ce qui est vrai, noble, juste, pur et digne d'amour. En suivant l'exemple de Saint Denis, cet évêque missionnaire passionné par l'annonce du salut, le croyant est invité à devenir un artisan de paix et de réconciliation au cœur de la cité.

Au moment où nous accueillons cette Parole, sachons reconnaître la tendresse de Dieu à notre égard. Ne soyons pas des vignerons rebelles, mais des ouvriers humbles et courageux. Donnons le meilleur de nous-mêmes pour que la vigne du Seigneur produise, dans nos foyers et dans notre pays, des fruits savoureux de justice, de vérité et d'éternité.

Père Roland KINKOUNI

Curé de Saint Jean-Baptiste de Baie-Mahault (Diocèse de Guadeloupe-France)

## ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

# Une session précédée de l'ouverture de l'année pastorale

L'année pastorale 2026-2027 dans l'archidiocèse de Brazzaville placée sur le thème: «Affermis dans notre identité ecclésiale, sur les pas du Cardinal Emile Biayenda: Témoins d'espérance et donateurs de vie», s'est ouverte par une session, du 29 septembre au 2 octobre 2026, au siège de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC). Sous les auspices de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville.

Plus de 300 participants venus des Conseils pastoraux paroissiaux, des bureaux diocésains des mouvements d'apostolat, des commissions diocésaines, des ouvriers apostoliques et personnes consacrées (prêtres et religieuses) ont pris part à ces assises.

Ouvrant les travaux, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a indiqué: «Avec cette année 2026-2027, nous entrons déjà dans la troisième année de publication de notre Directoire diocésain. Le temps passe vite, et le grand bilan des cinq ans se profile à grands pas pour 2028-2029, notre Directoire ayant vu le jour en juin 2024. Cette nouvelle année pastorale est placée sous un fil conducteur d'une immense portée spirituelle: le Cinquantenaire du

don de la vie du bienheureux Cardinal Emile Biayenda. Une précision importante: nous ne pourrions malheureusement pas célébrer cet anniversaire le 22 mars, cette date coïncidant avec la Semaine Sainte. Nous le vivrons donc solennellement le 16 avril, permettant ainsi à nos fêtes pascales de se dérouler dans toute leur plénitude liturgique», a-t-il dit. Avant de poursuivre: «Je remercie tous ceux qui se mobilisent déjà pour sensibiliser autour de cet événement et qui rappellent régulièrement l'importance de nos contributions pour la construction du Sanctuaire Emile Biayenda. Durant ces jours de travail, nous aborderons plusieurs thèmes structurants pour la vie de nos paroisses et de nos services», a souligné l'archevêque. La conférence inaugurale a eu



Les participants à la session

pour orateur, l'abbé Nazaire Mabanza qui a focalisé son argumentaire sur le thème de cette année selon l'appréhension théologique, pastorale et pratique.

Durant ces quatre jours de travaux, des sous-thèmes ont été développés, notamment: «Gestion économique des paroisses par rapport aux exigences du directoire diocésain»; «Vitalité de la communion paroisse et doyenné: Ancrage spirituel et pastoral»; «Identité dans l'action pastorale»; «Construction du sanctuaire

Emile Cardinal Biayenda: mise en lumière des chantiers et axes prioritaires pour la nouvelle année pastorale»; «Situation actuelle des terrains et du patrimoine immobilier: mise en lumière des chantiers»; «Préparation du mariage chrétien: Dossier administratif à la célébration»; «Colloque international sur le Cardinal Emile Biayenda»; «Regard de l'Eglise sur l'IA: mise en lumière de l'Encyclique Magnificat Humanitas du Pape Léon XIV»; «Compte rendu du ntsintsani diocésain du

16 août dernier»; «Enjeux, défis et perspectives de la pastorale familiale»; «Présentation du mouvement des Focolari: sa spiritualité, son charisme et sa mission»; «Situation sanitaire des ouvriers apostoliques: évocation des perspectives pour la nouvelle année pastorale»; «Sensibilisation sur le sens, l'importance, la nécessité du paiement des assurances pour les paroisses ou mouvements d'apostolat en

déplacement hors de leurs circonscriptions ou territoire de l'archidiocèse de Brazzaville».

Ces assises ont été l'occasion pour les ouvriers apostoliques, personnes consacrées et laïcs, d'explorer le thème de l'année pastorale sous des angles théologiques et pastoraux, pour une année pastorale fructueuse.

Pascal BIOZI KIMINOU



## Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées et à l'atteinte de l'objectif 30x30 (AGAP30)

# SERVICES DE CONSULTANT

## Manifestations d'Intérêt

# AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT INTERNATIONAL

**AMI N°001/MEF/CIGP-AGAP30/2026 DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET CHARGÉ DE RÉALISER L'AUDIT FINANCIER, DES DILIGENCES LCB/FT/SANCTIONS, DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE, ET DE LA PASSATION DES MARCHES DU PROJET AGAP30 POUR LES EXERCICES 2026, 2027, 2028, 2029, 2030 ET DE CLÔTURE.**

Sélection de Consultants - Appel à Manifestations d'Intérêt 2

Le Ministère de l'Économie Forestière (MEF), Maître d'ouvrage a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'AFD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre des audits financiers et comptables du Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées et à l'atteinte de l'objectif 30x30 (AGAP30).

La présente mission d'audit s'inscrit dans le cadre des exigences conventionnelles de suivi annuel des opérations financées par l'AFD, notamment celles prévues par les conventions CCG1200 01 U et CCG1200 02 V. L'audit, à réaliser annuellement, portera successivement sur les exercices 2026, 2027, 2028, 2029, 2030 et de clôture. Les Services du candidat auront pour objet la réalisation de l'audit financier, des diligences concernant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT) et les sanctions, du système de contrôle interne et de la passation des marchés du Projet AGAP30. L'auditeur devra exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la régularité, la sincérité et l'effectivité des états financiers ainsi que sur la conformité des opérations aux règles et procédures applicables aux différentes composantes du Projet.

L'audit devra permettre de vérifier que :

- \* les états financiers donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues au cours de la période couverte par l'audit ;
- \* les fonds du Projet ont été utilisés conformément aux termes des Conventions de financement et les dépenses respectent les règles de bonne gestion financière ;
- \* La Cellule interne de gestion de projet (CIGP) respecte les diligences LCB/FT/Sanctions économiques et financières ou d'intégrité (i.e. diligences de réputation) prescrites par la convention de financement (« les diligences LCB/FT/Sanctions ») ;
- \* les marchés ont été passés conformément aux règles en vigueur et dans le respect des principes d'économie, d'efficacité, d'ouverture, de transparence et d'équité, y compris le respect des diligences LCB/FT/Sanctions ;
- \* le dispositif de contrôle interne mis en place par la CIGP pour gérer les risques liés à la réalisation des objectifs du Projet a été conçu de manière adéquate et a fonctionné efficacement durant la période audité.

Le Ministère de l'Économie forestière (MEF), à travers la Cellule Interne de Gestion de Projet (CIGP), invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux :

- \* **Bureaux d'études** \* Consultants individuels
- \* ONG \* ONG et bureau(x) d'études en Groupement

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des «Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers», disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>. Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou

• une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires. Un maximum de 15 références sera présenté par chaque Candidat. Les références au-delà de 15 ne seront pas prises en compte dans l'évaluation des manifestations d'intérêt. Le caractère similaire des références présentées sera analysé en fonction de leur pertinence relative par rapport aux services à mettre en œuvre tels que décrits ci-dessus.

En particulier, il est attendu que les Candidats présentent des références pour des marchés dont les caractéristiques sont similaires à un ou plusieurs des critères suivants :

- Avoir réalisé des missions d'audit mobilisant une équipe d'auditeurs de profils variés en terme d'expérience (profil junior, confirmé, senior) et d'expertise (audit interne, de la passation des marchés, audit financier et comptable) ;
- Du budget des projets audités : avoir audité des projets de développement dont le budget total de financement est supérieur ou égal à dix millions d'euros ou 6,5 milliards de francs CFA ;
- De la structuration des projets ou programmes audités : avoir audité des projets ou programmes de développement impliquant la réalisation des dépenses par un tiers autre que le maître d'ouvrage (montage impliquant un ou plusieurs maîtres d'ouvrage délégués) ;
- De la nature des Services : avoir réalisé des audits de projets ou programmes financés par l'AFD, la Banque mondiale ou la BAD y compris sur la passation des marchés ;
- Avoir réalisé des missions incorporant la vérification de l'application des diligences LCB/FT/sanctions ;
- Du contexte géographique : avoir réalisé des missions d'audit en Afrique subsaharienne et notamment en Afrique centrale.

Obligation : les Candidats doivent être membre d'un organe ou d'un institut national de comptabilité ou d'audit qui est, lui-même, membre de la Fédération internationale des comptables (International Federation of Accountants, - IFAC) ou être membre d'un organe ou un institut national de comptabilité ou d'audit garantissant le respect des normes internationales d'audit (ISA).

Le Maître d'ouvrage examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des éléments suivants :

- Procédures d'assurance qualité et certifications du Candidat : certifications ISO 9001 et/ou ISO 14001 (ou équivalent).
- Disponibilité ou possibilité de disposer de correspondants ou partenaires en République du Congo.

Le Ministère de l'Économie Forestière n'analysera pas de CV ou profils d'experts à ce stade et il n'est pas attendu des Candidats qu'ils fournissent des attestations de bonne exécution des contrats ou tout autre document de cette nature.

La Cellule Interne de Gestion de Projet (CIGP) dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis. Les Manifestations d'Intérêt devront être envoyées à l'attention de **Monsieur Freddy ELION MPAN, Responsable de la Coordination et de l'Animation du Projet par courriel à l'adresse suivante : [elionfreddy@gmail.com](mailto:elionfreddy@gmail.com) et Monsieur BIANTONA Badin Le Prince, Responsable Administratif et Financier, courriel : [badin.leprince@gmail.com](mailto:badin.leprince@gmail.com).**

Sélection de Consultants - Appel à Manifestations d'Intérêt 4

Les Manifestations d'Intérêt doivent être soumises exclusivement par voie électronique sous la forme de fichiers non modifiables (de type PDF). Les Manifestations d'Intérêt transmises dans un autre format seront rejetées. La taille maximum de ces

fichiers ne devra pas excéder 9 Méga-octets (Mo).

Le Client confirmera sous 24h la réception de chaque Manifestation d'Intérêt qu'il aura reçue à l'adresse de courriel ci-dessus. En l'absence d'une telle confirmation reçue de la part du Client sous 24h après envoi de sa Manifestation d'Intérêt, le Candidat est invité à vérifier avec le Client la bonne réception de sa Manifestation d'Intérêt. Dans le cas contraire, le Client ne pourra pas être tenu responsable de la non réception de la Manifestation d'intérêt du Candidat et la Manifestation d'intérêt de celui-ci ne pourra en tout état de cause pas être acceptée au-delà de la date et de l'heure limite.

La date et l'heure limites de réception des candidatures sont fixées au **mardi 3 novembre 2026, à 15h00**, heure locale de Brazzaville (UTC+1).

Les demandes d'éclaircissements doivent être adressées exclusivement par courrier électronique au plus tard le vendredi 23 octobre 2026 à 12h00 heure de Brazzaville à l'attention de : **Monsieur Freddy ELION MPAN, Responsable de la Coordination et de l'Animation du Projet. Courriel : [elionfreddy@gmail.com](mailto:elionfreddy@gmail.com) et Monsieur BIANTONA Badin Le Prince Responsable Administratif et Financier, courriel : [badin.leprince@gmail.com](mailto:badin.leprince@gmail.com).**

### Annexe à la Manifestation d'Intérêt (A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte) Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre/de la proposition/du Marché signé : audits financiers et comptables du Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées et à l'atteinte de l'objectif 30x30 (AGAP30), en République du Congo (AGAP30) (**le «Marché»**)

A : Ministère de l'Economie forestière (**le «Maître d'Ouvrage»**)

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'«AFD») ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation du Marché et de son exécution. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, et nos sous-traitants. Selon qu'il s'agit d'un Marché de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client, Entrepreneur ou Acheteur.

2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom1, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'un des cas suivants :

2.1 Etre en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2 Avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une sanction administrative définitive, d'une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès2 ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays dans lequel nous sommes établis, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l'Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :

- a) des faits de Pratiques prohibées, telles que définies à l'article 6.1 ci-après, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, condamnation, ou résolution hors procès, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité des informations complémentaires, tel un programme de conformité, pour justifier que nous (ou la personne agissant en notre nom, le membre de notre groupement, ou notre sous-traitant) considérons que la sanction, condamnation ou résolution n'est pas pertinente dans le cadre du Marché, le cas échéant) ;
- b) des faits de participation à une organisation criminelle, d'infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;
- c) avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal

1 Dirigeants (incluant notamment toute personne membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle), employés ou agents (qu'ils soient déclarés ou non).

2 Dont notamment les Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP), décision faisant suite à une Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), accord de résolution négociée ou toute autre forme similaire de transaction mettant un terme aux poursuites.

établissement ou (ii) pour le fait d'être une entité créée dans l'intention de se soustraire à de telles obligations ;

2.3 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une contestation de sa part qui soit en cours de traitement ou qui ait donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à ses torts exclusifs ;

2.4 Faire l'objet d'une mesure d'inéligibilité prise par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 20103 (dans l'hypothèse d'une telle mesure d'inéligibilité, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n'est pas pertinente dans le cadre du Marché), le cas échéant ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de notre pays d'établissement, ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom2, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ni nos actionnaires directs ou indirects, ni nos filiales, agissant avec notre connaissance ou consentement :

- 1. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
- 2. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
- 3. n'est inéligible pour la réalisation du projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.

4. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom2, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes [ni n'avons été (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] dans l'un des situations de conflit d'intérêt suivantes :

- 4.1 Etre un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD

et résolu à sa satisfaction ;

4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3 Banque Mondiale, Banque Interaméricaine de Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement et Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition ;

4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n'ont pas été communiqués à l'ensemble des candidats, soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indu ;

4.7 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l'être (ou que l'une des entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doive l'être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.

5. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom2, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'avons commis ni ne commettrons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé «Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées», disponible sur le site Internet de l'AFD4.

6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom2, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'allons acquérir ou fournir [n'avons acquis ou fourni (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] de matériel ni intervenir [ne sommes intervenus (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

7. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom2, tout membre de notre groupement, tout sous-traitant s'engage à :

7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.

7.2 mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.

7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.

4 A titre informatif, cette politique est accessible via le lien suivant : <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignait les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.

8. Nous-mêmes, quiconque agissant en notre nom2, les membres de notre groupement, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l'AFD.

9. Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, des commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais en rapport avec la procédure de passation du Marché ou de l'exécution du Marché au profit de la/des tierce(s) personne(s) suivante(s) (comme par exemple un intermédiaire/agent/(") :

**Nom du bénéficiaire Coordonnées Motif Montant (Préciser la devise)**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(\*) : Si aucune somme n'a été payée ou ne doit être payée, indiquer «Aucune».

10. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de5 : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

5 En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, du consultant ou du candidat joindra à celle-ci le pouvoir qui lui est confié par ledit soumissionnaire, consultant ou candidat.

SESSION DE FORMATION AU CESE

Renforcer les capacités des ressources humaines

Les personnels du Conseil économique, social et environnemental (CESE) ont suivi une formation sur les mécanismes budgétaires et l'élaboration des comptes annuels. L'atelier s'est tenu du 22 au 25 septembre 2026, à Brazzaville, dans le but de garantir une meilleure transparence dans le travail effectué.



Wilfrid Magloire Obili, Hyacinthe Defoundoux Fila et Fernand – Gilles Bassikidila

Cette session de formation a été ouverte par Hyacinthe Defoundoux Fila, rapporteur du CESE, en présence de Wilfrid Magloire Obili, secrétaire général de cette institution et de son questeur Arsène Mokoma. La session a répondu à la mise en exécution de l'une des recommandations de la deuxième assemblée générale du 8 juillet 2026, de cette mandature. La mise en œuvre des recommandations est une traduction opérationnelle qui a pour vocation de transformer les orientations stratégiques arrêtées pour la mandature en initiatives concrètes, destinées à accompagner la modernisation de l'institution et à renforcer sa performance, sa visibilité, ainsi que sa légitimité auprès des pouvoirs publics et des citoyens.

Le renforcement des capacités a permis de mobiliser les ressources humaines autour des enjeux contribuant à l'émergence d'une conscience rigoureuse visant le progrès du CESE. Ouvrant les travaux, Hyacinthe Defoundoux Fila a dégagé l'intérêt de cette session. « Le domaine qui nous intéresse aujourd'hui, à savoir les mécanismes budgétaire et l'élaboration des comptes annuels, exige et permet à l'organisation dans le contexte actuel d'être performante ». La formation a été assurée par Fernand – Gilles Bassikidila, possédant le profil de contrôleur budgétaire.

Philippe BANZ

CONSERVATION ET BIODIVERSITE

Réformer le cadre juridique en faveur des communautés

Le Centre d'encadrement communautaire pour le développement (CECD) basé à Ouessou a organisé, vendredi 18 septembre 2026 à l'ACERAC, à Brazzaville, un dialogue multiacteurs sur le conflit homme-faune. En partenariat avec Forest People's Programme (FPPA). A l'issue de cette rencontre, l'analyse minutieuse des projets de textes réglementaires a permis d'intégrer les priorités des populations locales, marquant un tournant décisif vers un cadre juridique plus protecteur face aux dommages causés par la faune.

Les travaux ont été placés sous la présidence d'Erick Chrysosthème Nkodia, secrétaire exécutif de CECD, en présence de Lassana Koné, point focal pays au Congo de FPP et d'Aubin Djonko-Kendé, directeur des mécanismes de consultation et de la coopération à la direction générale de la promotion des peuples autochtones, relevant du ministère en charge de la Justice. Ce dialogue a permis, entre autres, de faire entendre les priorités des communautés et d'analyser les projets de textes réglementaires sur les dommages causés par la faune. La réunion a regroupé les représentants des administrations publiques, des organisations de la société civile et des communautés autochtones et locales. Pendant les échanges appuyés de témoignages et d'expériences vécues par les communautés, il a été démontré que dans certaines zones forestières du pays, les populations autochtones et les communautés locales font face à la destruction de leurs champs, vergers et d'autres biens par les éléphants et d'autres espèces sauvages. Ces dommages affectent directement



Les organisateurs et les participants à la fin de l'atelier

leur sécurité alimentaire, leurs moyens d'existence, leurs revenus et leur bien-être. Ces communautés dépendent étroitement des terres, territoires et ressources qui fondent leurs moyens d'existence, leur sécurité alimentaire, leurs pratiques culturelles et leur système de gouvernance coutumière.

A ce titre, la question du conflit homme-faune touche à la fois au droit à l'alimentation, aux moyens de subsistance, à la sécurité des personnes, à la confiance envers les institutions et les gestionnaires d'aires protégées, ainsi qu'à l'ac-

ceptabilité sociale des politiques de conservation.

Pourtant en 2019, le pays a engagé un processus de révision de la loi sur la faune et les aires protégées, ainsi que l'élaboration des textes d'application. Malheureusement, le projet de loi relatif à la faune et aux aires protégées demeure toujours en cours d'adoption. Parallèlement, plusieurs textes de travail

ont été annoncés, parmi lesquels figurent : un projet de décret déterminant les conditions et modalités de réparation des dommages causés par la faune sauvage ; un projet de révision du barème d'indemnisation des arbres fruitiers et cultures ; et des projets de textes d'application de la loi en révision sur la faune et les aires protégées. Jusque-là, cette étape n'offre pas une occasion de définir un mécanisme accessible, rapide, transparent, équitable, soutenable financièrement et assortie de voies de recours effectives.

Le dialogue multi-acteurs a répondu à la nécessité de relier les expériences locales aux réformes nationales en cours et de transformer les constats en propositions légales et réglementaires, en formulant un ensemble de recommandations pour la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation efficace. Ce cadre de dialogue a visé principalement au renforcement du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de la conservation au Congo, mais tout en garantissant l'indemnisation des cultures des communautés, afin de contribuer à la prise en compte des droits humains, mais aussi la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance de ces communautés.

A l'ouverture des travaux, Lassana Koné a précisé que « le processus de révision des différents textes réglementaires offre aux pouvoirs publics, aux communautés, à la société civile et aux partenaires techniques l'occasion de préciser les garanties nécessaires de sauvegarde et de mieux relier les engagements nationaux aux réalités vécues sur le terrain ». A son tour, Erick Chrysosthème Nkodia, lançant les travaux, a invité les participants à apporter leur quote-part dans un milieu autorisé pour contribuer au cadre juridique, réglementaire et institutionnel de la conservation au Congo, afin qu'ils garantissent une approche fondée sur les droits, c'est-à-dire la reconnaissance et la protection des droits des communautés locales et populations autochtones sur leurs terres, territoires et ressources-clés».

Philippe BANZ

| MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC<br>DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES<br>DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE<br>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE<br>BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE |                    |                                                                |                                                                                                                  |              |                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------|
| Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette<br>procédure concerne les immeubles suivants :                                                                                                                            |                    |                                                                |                                                                                                                  |              |                                                 |
| N°                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | N° de Réquisitions | REFERENCES CADASTRALES                                         | QUARTIERS                                                                                                        | Arr./Dépt    | REQUERANTS                                      |
| 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 30772 du 06-09-23  | Sect P10, bloc 46, Plle 13, Sup : 266,80m2                     | 90, RUE MOUSSANA                                                                                                 | 5-BZV        | KABA Lariss Schems                              |
| 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 35487 du 18-05-26  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 791,95m2                      | QUARTIER NDIBOU                                                                                                  | POOL         | NGOLI OBARA Phinel                              |
| 3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 35732 du 22-06-26  | Sect BF, bloc 51, Plle 11, Sup : 474,74m2                      | 07BIS, RUE BOKOTAKA (QUARTIER 904 NKOMBO)                                                                        | 9-BZV        | BALAKA née KOSSO Bibiane Pélagie                |
| 4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 35652 du 08-06-26  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 370,93m2                      | QUARTIER GASTON MPOUILILOU                                                                                       | BRAZZAVILLE  | N'DESSABEKA Virginie Shéryl Nicole              |
| 5                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 35977 du 06-08-26  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 338,81m2                      | QUARTIER ISSOULI                                                                                                 | POOL         | MOUALENGA-LUDOVIC Bienvenue Elena               |
| 6                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 32666 du 24-10-24  | Sect P6, bloc 65, Plle 13, Sup : 271,20m2                      | 181, RUE BANDZAS                                                                                                 | 5-BZV        | MAKOUALA Annicette                              |
| 7                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 35775 du 26-06-26  | Sect P10, bloc 127, Plle 21 (ex.14), Sup : 235,30m2            | 133, RUE NKOUMA                                                                                                  | 5-BZV        | MADZOU-BOUNA Carine Laurenda                    |
| 8                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 35948 du 31-07-26  | Sect BD4, bloc 233, Plle 3, Sup : 397,07m2                     | 20, RUE TELE (EX. ANTENNES) QUARTIER KOMBO                                                                       | 9-BZV        | GAEKO César Girèse                              |
| 9                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 34314 du 17-10-25  | Sect P14, bloc 65, Plle 11, Sup : 378,49m2                     | 30, RUE NGOKO                                                                                                    | 6-BZV        | NGABOGO Alain Lily                              |
| 10                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 33042 du 16-01-25  | Sect -, bloc 9, Plle 2, Sup : 375,00m2                         | VILLAGE YIE (TERRE EBINA)                                                                                        | POOL         | KISSANGUI Asseh Brel                            |
| 11                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 32121 du 21-06-24  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 356,66m2                      | RUE APOUASSA (QUARTIER MAKABANDILOU)                                                                             | 9-BZV        | SAH Gladys Christellia                          |
| 12                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 33295 du 11-03-25  | Sect -, bloc -, Plle 1, Sup : 3.162,64m2                       | VILLAGE YIE                                                                                                      | POOL         | MABIALA Olivier                                 |
| 13                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 35762 du 25-06-26  | Sect AT, bloc 60 (ex.174), Plle 4 (ex.6), Sup : 391,75m2       | QUARTIER NGAMBIO-LA BASE                                                                                         | 4-BZV        | GOMA Pricelia Kheltie                           |
| 14                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 35843 du 06-07-26  | Sect P7, bloc 72, Plle 10 (ex.621), Sup : 368,06m2             | 621, RUE LOULO (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)                                                                     | 4-BZV        | Enfants MOUNGALA                                |
| 15                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 35943 du 30-07-26  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 107.798,60m2 soit 10ha77a98ca | VILLAGE BAMBOU (TERRE EBINA)                                                                                     | DJOUE-LEFINI | Société Civile Immobilière AKWUABA              |
| 16                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 35944 du 30-07-26  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 51.919,9200m2 soit 5ha19a19ca | VILLAGE BAMBOU (TERRE EBINA)                                                                                     | DJOUE-LEFINI | Enfants MBOUMBA                                 |
| 17                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 35945 du 30-07-26  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 30.000,00m2 soit 3ha          | VILLAGE BAMBOU (TERRE EBINA)                                                                                     | DJOUE-LEFINI | Enfants NGOBILA                                 |
| 18                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 35860 du 10-07-26  | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 2.000,00m2                       | VILLAGE MATY CV1                                                                                                 | DJOUE-LEFINI | VEMBE Grace Emilia Eugenie                      |
| 19                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 35859 du 10-07-26  | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 2.000,00m2                       | VILLAGE MATY CV1                                                                                                 | DJOUE-LEFINI | DINGA MBOMI Rodrigue                            |
| 20                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 35941 du 30-07-26  | Sect P8, bloc 71, Plle 14 (ex.8), Sup : 381,75m2               | 75, RUE BASSOUNDI                                                                                                | 4-BZV        | ONDONGO-OSSEBI Content Bernes                   |
| 21                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 35387 du 27-04-26  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 259,99m2                      | ROUTE NATIONALE N°2 (2EME SORTIE NORD)                                                                           | POOL         | GAMBOU Véronique                                |
| 22                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 35649 du 05-06-26  | Sect P13, bloc 292, Plle 10Sup : 383,47m2                      | 11, RUE NTONKAMA (QUARTIER MOUKONDO)                                                                             | 4-BZV        | ZALA née BABASSANA-KEMBY P. et Enfants ZALA     |
| 23                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 35708 du 19-06-26  | Sect P8, bloc 99, Plle 10 (ex.8), Sup : 251,60 m2              | 81, RUE LOUOMO                                                                                                   | 4-BZV        | ALANGAMOYE BAKARY Benoit Bernard                |
| 24                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 35946 du 30-07-26  | Sect M, bloc 5, Plle 1, Sup : 192.076,01m2 soit 19ha20a76ca    | CENTRE-VILLE (LIEU DIT PROMENADE BRAZZAVILLE)                                                                    | 3-BZV        | Société STARTSTONE                              |
| 25                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 31741 du 03-04-24  | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 200,00m2                         | QUARTIER MANIANGA                                                                                                | POOL         | Enfants NGUEBONI                                |
| 26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 35687 du 17-06-26  | Sect T, bloc 21, Plle 2bis, Sup : 320,02m2                     | 16BIS, RUE BATEKES (AVENUE DE LA TSIEME Q.54)                                                                    | 5-BZV        | NIANGA née OBAKA Pauline Chantale               |
| 27                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 33179 du 13-02-25  | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 5.000,00m2                       | VILLAGE MINGALI BAMBOU                                                                                           | DJOUE-LEFINI | EYELEGOLY EBAYEL Chancy Davina                  |
| 28                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 35771 du 26-06-26  | Sect P7suite, bloc 26, Plle 6, Sup : 349,69m2                  | 2041, RUE BANGOU (PLATEAU DES 15 ANS)                                                                            | 4-BZV        | Société KOMA SCI                                |
| 29                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 36016 du 13-08-26  | Sect J, bloc 21, Plle 4, Sup : 195,39m2                        | CASE J-452V (QUARTIER OCH MOUNGALI III)                                                                          | 3-BZV        | NZOUALA née KANGA Sidonie                       |
| 30                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 34752 du 02-12-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 400,00m2                      | QUARTIER IHOUEME (TERRE INTALI)                                                                                  | BRAZZAVILLE  | Monsieur et Madame BIYELE LOUSSAMBOULOU         |
| 31                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 31396 du 10-01-24  | Sect P9, bloc 102, Plle 09, Sup : 354,58m2                     | 129, RUE DOLISIE                                                                                                 | 4-BZV        | BOCOUM Djibril                                  |
| 32                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 34780 du 08-12-25  | Sect CB, bloc 28, Plle 23, Sup : 347,58m2                      | 12BIS, RUE EKONGO (MASSENGO)                                                                                     | 9-BZV        | TSAMBI OYA Stevie Michelle                      |
| 33                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 20900 du 18-10-19  | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 800,00m2                         | LIFOULA VILLAGE                                                                                                  | POOL         | YOKA née DEBY ABENDE Aude Chatnelle             |
| 34                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 20903 du 18-10-19  | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 800,00m2                         | LIFOULA VILLAGE                                                                                                  | POOL         | YOKA DEBI Brice Martial                         |
| 35                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 20909 du 18-10-19  | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 30.000,00m2 soit 3ha00a00ca      | 103 KILOMETRES (ZONE EKIRI NGOMBA)                                                                               | POOL         | YOKA née DEBY ABENDE Aude Chatnelle et Enfants  |
| 36                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 20908 du 18-10-19  | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 20.000,00m2 soit 2ha00a00ca      | 103 KILOMETRES (ZONE EKIRI NGOMBA)                                                                               | POOL         | YOKA DEBI Brice Martial                         |
| 37                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 20901 du 18-10-19  | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 800,00m2                         | LIFOULA VILLAGE                                                                                                  | POOL         | YOKA DEBI Brice Martial                         |
| 38                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 35777 du 26-06-26  | Sect P13, bloc 20, Plle 12, Sup : 164,44m2                     | 29, RUE MAMPILA (QUARTIER 58 MOUKONDO)                                                                           | 5-BZV        | N'TSIBA Adam Christophe R. et N'TSIBA Aimé C. D |
| Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière                                                                                                                                                                       |                    |                                                                | Pour l'insertion légale, le chef de bureau<br>Paterne Dimitri ELAPIE<br>Fait à Brazzaville, le 18 septembre 2026 |              |                                                 |

**COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2**  
**Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025*****Sélection internationale ouverte n°142/BEAC/DGE-DSI/SIO/Ser/2026 pour le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) spécialisée pour le diagnostic, le cadrage, la conception du modèle cible et la préparation de la mise en œuvre d'un Laboratoire de Génie Logiciel (LGL) à la BEAC***

Dans le cadre de la modernisation de son système d'information et de l'industrialisation de ses développements applicatifs internes, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) envisage, sur ressources propres, le recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'accompagner dans la mise en place d'un Laboratoire de Génie Logiciel (LGL). A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à soumettre une proposition.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°05/24/CEMAC/UMAC/CM portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment **la sélection internationale ouverte sur la base de la qualité technique et du coût.**

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous :

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX**

Direction Générale de l'Exploitation – DGAM, 14ème étage, porte 1412  
: 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun  
: (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5431, 5402 ou 5403  
: (+237) 222 23 33 29  
@ : cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille **(100 000) francs CFA**. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services Centraux de la BEAC.

**Virement zone CEMAC :**

RIB Services Centraux : 91001 00090 20000009901 07  
Objet : frais de soumission sélection n°{à renseigner par le soumissionnaire}

**Transfert international (hors zone CEMAC) :**

Correspondant : Banque de France  
SWIFT Code : BDFEFRPPXXX  
Numéro de compte : FR76 3000 1000 6400 0000 5104 277  
Destinataire : BEACCMCX090  
Objet : frais de soumission sélection n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Les soumissions, conformes au règlement particulier de la sélection, devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le **mardi 14 novembre 2026 à 12 heures 00 minute.**

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en une phase, le **mardi 17 novembre 2026 à 13 heures 00 minute** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires **dûment mandatés** (document écrit et signé), qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé le,

**P/le responsable,**

## DROITS DE L'HOMME

## L'OCDH alerte sur les disparitions forcées de l'opération "Zéro Kuluna"

L'ONG Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a rendu public son rapport sur les disparitions forcées dans le cadre de l'opération "Zéro Kuluna". Cette opération est menée depuis une année par la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) sur l'ensemble du territoire national. A l'occasion d'un point de presse animé mardi 22 septembre 2026 par le président du Conseil d'administration (CA) de l'OCDH Parfait Moukoko, au siège de cette organisation à Brazzaville, il a été déploré de nombreuses disparitions forcées au Congo.

Ce point de presse a été réhaussé de la présence de la chargée de mission Société civile à l'ambassade de France au Congo, Vitiani Romby, et des représentants d'ONG des droits de l'homme dont le coordonnateur de l'ONG Ras-le-bol, Mathieu Cleveron Loundou.

L'OCDH invite le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires à suivre avec attention la situation au Congo et à engager un dialogue avec les autorités, afin de prévenir de "nouvelles violations, garantir la vérité sur le sort des personnes disparues et lutter contre l'impunité des auteurs et responsables de ces disparitions forcées".

Ce rapport titré : "DGSP: où sont détenues les centaines de personnes arrêtées depuis plusieurs mois en dehors du cadre judiciaire", à entendre le président du conseil d'administration de l'OCDH, procède du devoir de "témoignage, de vérité et de justice" sur un nouveau cycle de disparitions forcées en cours au Congo. Ce rapport alerte donc sur ces disparitions forcées dûment documentées de 561 personnes enregistrées à travers le pays. «Ce nombre est évolutif dans la mesure où d'autres cas s'ajoutent chaque jour de la part des parents et proches des victimes qui se rapprochent de l'OCDH pour témoigner et solliciter l'assistance juridique voire judiciaire», a déploré

par les institutions habilitées comme la Police, la Gendarmerie et les instances judiciaires compétentes», a rappelé le président du CA de l'OCDH.

En présence des parents des centaines de personnes disparues, le représentant de l'OCDH a énuméré quelques recommandations contenues dans ce rapport. Il s'agit, entre



Parfait Moukoko (au milieu) pendant le point de presse

ré Parfait Moukoko.

Tout en reconnaissant la légitimité et la pertinence de la lutte contre la criminalité urbaine ainsi que l'insécurité dans les villes du Congo, l'OCDH, à travers son rapport relève que toute opération sécuritaire doit impérativement être menée dans le strict respect des droits humains, des garanties judiciaires et des principes de l'Etat de droit. «C'est ainsi que l'opération "Zéro Kuluna" dans son modus operandi se prête à commettre d'autres crimes en prétendant lutter contre la criminalité urbaine et l'insécurité. Il s'agit alors de violations des droits humains à distinguer des crimes de droit commun que des "Kulunas" ou "bébés noirs" et qui doivent légitimement être réprimés conformément aux normes en vi-

autres, de rendre publique la liste des personnes arrêtées; clarifier le sort des personnes arrêtées et portées disparues; ouvrir des enquêtes indépendantes et impartiales. Garantir l'accès aux lieux de détention; prévenir les actes de torture et les détentions arbitraires; protéger les mineurs arrêtés et poursuivre en justice les responsables de ces violations des droits humains, sont autant de recommandations découlant de ce rapport.

La fin de cette cérémonie de présentation du rapport a été pleine d'émotion. Certains parents des disparus se sont mis en larmes, en s'inclinant devant les images de leurs progénitures affichées dans la galerie de l'OCDH.

G.NG

## ENSEIGNEMENT GENERAL

## Un premier lycée à Bouansa!

Pour la rentrée scolaire 2026-2027, les villages Bouansa et Ngolonga (district de Mfouati) dans le département de la Bouenza viennent d'être dotés de nouvelles infrastructures scolaires. Ces réalisations sont l'œuvre de Rigobert Maboundou, ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technique, également député de Mfouati. Il les a visitées, en compagnie de son collègue de l'Enseignement préscolaire Jean-Luc Mouthou le 17 septembre 2026. En présence du préfet de ce département, Marcel Ganongo; du directeur départemental de l'Enseignement général, Jean-Marie Miassouama et de plusieurs autres responsables politico-administratifs.



Une vue du bâtiment du lycée de Bouansa

Les bâtiments de l'école primaire "Denis Sassou Nguesso" de Ngolonga vont accueillir le 1<sup>er</sup> octobre les apprenants de ce village et de ses environs. Du côté de Bouansa, près de 500 élèves feront également leur entrée en classe de seconde au cours de cette année scolaire.

Objectif de cette visite: s'assurer que les structures sont prêtes pour recevoir les apprenants. Ces structures sont des réponses aux préoccupations expri-

mées par les populations, il y a trois ans. "Lorsque les populations de Bouansa avaient formulé ce vœux, il y a trois ans, je ne pensais pas que l'engagement que je prenais allait avoir de l'écho dans notre système éducatif", a dit Rigobert Maboundou. Ne dit-on pas "l'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde". Ces lieux d'apprentissage modernes ont été bien accueillis par les populations de la Bouenza, car ils viennent remédier au déficit des salles de classe, mais aussi au problème de l'éloignement de l'école des populations. "Nous étions en difficulté, mais ce jour nous nous sentons soulagés du rapprochement de l'école de notre village. Cela nous épargnera de beaucoup de situations.

Le déplacement des enfants, le plus souvent, les filles reviennent avec des grossesses et les garçons, c'est parfois le banditisme. Or que là nous avons la possibilité de les contrôler de près", s'est dit satisfait Philippe Dibou, un parent d'élèves.

Premier bénéficiaire de ces infrastructures, le ministre de l'Enseignement général a estimé que ces ouvrages constituent une "véritable aubaine". Il a remercié son collègue pour son appui au système éducatif congolais.

Au delà des infrastructures, la question du manque d'enseignants demeure un défi pour Jean-Luc Mouthou, surtout à l'orée de la rentrée des classes 2026.

Durell TSOUMBOU  
(Stagiaire)

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA / NOTAIRE  
46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1<sup>er</sup> étage  
Centre-ville — Brazzaville  
E-Mail: etudelockomafina68@gmail.com / BP: 1542/ Tél: 05 556 06 19 / 06 666 26 82  
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

### ANNONCE LEGALE

« SINOHYDRO CORPORATION LIMITED.RC »  
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au capital de Dix Millions (10 000 000) de Francs CFA  
Siège social : vers le mess des officiers, Centre-ville - Brazzaville  
République du Congo

### MISE A JOUR DES STATUTS SUITE A LA DECISION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE POUR LE TRANSFERT DE SIEGE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du dix-neuf janvier deux mil vingt-six (19/01/2026), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant procès-verbal de la Décision Extraordinaire de l'Associé unique de la SARLU dénommée « SINOHYDRO CORPORATION LIMITED-RC » enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le vingt janvier deux mil vingt-six (20/01/2026), sous folio 012/36 n°0364, l'Associé unique a décidé du transfert de siège de la société.

Mise à jour des statuts : L'Associé unique de la SARLU dénommée «SINOHYDRO CORPORATION LIMITED-RC», a procédé à la mise à jour des statuts, enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le dix-neuf janvier deux mil vingt-six (19/01/2026), sous folio 012/36 n°0364. Nouveau Siège social : vers le mess des officiers, Centre-ville - Brazzaville (République du Congo)

Objet social :

- Les travaux de construction d'infrastructures hydrauliques, minières, d'ouvrages d'art, de tunnels, de routes, de ports, de dragage des voies navigables, d'irrigation, de distribution et d'assainissement de l'eau, de production, de distribution et de transformation de l'électricité, ainsi que tous travaux publics municipaux et infrastructures connexes ;
- La construction de bâtiments, stades, gymnases et aéroports ;
- Les conceptions, consultations, investissements, constructions, gestions et exploitations des infrastructures ferroviaires et des transits ferroviaires urbains ;
- La fabrication, la fourniture et l'installation de structures métalliques ainsi que d'équipements électromécaniques ;
- Les travaux liés aux nouvelles énergies, notamment la bioénergie, l'énergie solaire, éolienne et hydraulique, incluant les technologies propriétaires, le partage de brevets, les études, conceptions, consultations, investissements, acquisitions, exécutions, gestions et exploitations, etc. ;
- La fourniture de services de programmation, d'études de faisabilité, de conception, de consultation, d'exploitation, d'investissement, de financement, d'exécution, de fonc-

tionnement, de gestion, de maintenance et tous autres services dans les secteurs public et privé ;

- La conception, l'investissement, la construction et la vente de projets immobiliers tels que centres commerciaux, logements, zones industrielles et immeubles, etc. ;

- L'importation, l'exportation de biens et de technologies ainsi que les services de transport international de marchandises ;

- La location de matériels et matériaux de construction ;

- L'acquisition et la réalisation d'opérations portant sur des actions, obligations, certificats d'obligations, titres du secteur privé, participations à des crédits fiduciaires, franchises, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays ;

- La participation à la gestion de capitaux, aux investissements, à l'acquisition, à l'absorption ou à la prise de participation dans toutes entreprises, sociétés ou associations ; Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, y compris la création de filiales, la prise d'intérêts, la participation, la gérance et toutes activités connexes ou similaires.

Capital social: DIX MILLIONS (10 000 000) de Francs CFA. Immatriculation: La SARLU «SINOHYDRO CORPORATION LIMITED.RC» a été immatriculée au Registre de commerce et du crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2026-B13-00066 du vingt janvier deux mil vingt-six (20/01/2026).

Mention modificative : La mention modificative a été portée sur l'Extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2026-M-15176 du vingt et un janvier deux mil vingt-six (21/01/2026).

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf (99) années. Associé Unique - Gérant : Monsieur YAN YONG est l'Associé unique et Gérant de la Société.

Pour avis  
Me Chantal Josiana LOCKO-MAFINA  
Notaire

## AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL

### Objet de la consultation

Le ministère de la Santé et de la Population, à travers la Direction des Soins de Santé Primaires (DSSP), avec l'appui de CRS, recrute un consultant national chargé d'assurer l'assistance technique pour l'élaboration du référentiel national de mise en œuvre des interventions à base communautaire en santé en République du Congo pour une période maximale de 30 jours ouvrables répartis sur trois mois. Il/Elle sera basé à Brazzaville avec d'éventuels déplacements dans les départements retenus pour les consultations.

### Contexte

Dans le cadre du renforcement du système de santé communautaire et de l'harmonisation des interventions à base communautaire en santé, la DSSP a engagé un processus participatif visant l'élaboration d'un référentiel national qui servira de cadre de référence unique à l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la santé communautaire.

### Profil recherché

Le consultant devra justifier :

- D'un diplôme universitaire de niveau Bac+5 minimum en santé publique, médecine, épidémiologie, sciences sociales, gestion des programmes de santé ou domaine connexe ;
- D'au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de la santé ;
- D'une expérience avérée en santé communautaire ;
- D'une expérience dans l'élaboration de politiques, normes, stratégies ou référentiels nationaux ;
- D'une bonne connaissance du système de santé congolais ;
- D'une expérience de collaboration avec les institutions publiques, ONG et partenaires techniques et financiers ;
- D'excellentes capacités rédactionnelles et de facilitation.

### Dossier de candidature

Les candidats devront soumettre :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé et signé ;
- Les copies des diplômes ;
- Les références professionnelles pertinentes ;
- Une offre technique décrivant la méthodologie proposée ;
- Une offre financière.

Les candidats intéressés peuvent demander les Termes de Référence à l'adresse cg\_procurement@crs.org. Les dossiers de candidature doivent être envoyés uniquement à l'adresse cg\_procurement@crs.org. La date de clôture est fixée au vendredi 09 octobre 2026 à 17h00

Fait à Brazzaville, le 28 sept. 2026

Directeur Général des soins et services de santé  
Professeur Henri Germain MONABEKA

JOURNEE MONDIALE DU TOURISME

Sous le signe de “l’agenda numérique et de l’intelligence artificielle”

L’humanité célèbre le 27 septembre de chaque année la Journée mondiale du Tourisme. A cette occasion, le Gouvernement a rendu public un message lu par M. Jean-Claude Gakosso, ministre de la Culture, des Arts, du Patrimoine national et de l’Industrie toutistique. Il réaffirme “la volonté du Gouvernement de faire du tourisme l’un des piliers de la diversification économique”.

«En cette année 2026, cette Journée, la 47e du genre est placée sous le thème: “Agenda numérique et Intelligence artificielle pour repenser le tourisme”. Illustrer l’originalité et l’authenticité de son identité culturelle et touristique, notamment au moyen de l’outil numérique et de l’intelligence artificielle, voilà l’un des grands enjeux des temps modernes!», a souligné le ministre Jean-Claude Gakosso.

Aujourd’hui, a-t-il fait savoir, «tout ou presque est tributaire des exploits effrénés du numérique et du génie vertigineux de l’intelligence artificielle. Saisir l’opportunité que nous offrent ces outils révolutionnaires, c’est au fond arrimer notre pays aux exigences touristiques et culturelles de la modernité».

Selon le ministre en charge de la Culture, “à l’heure où la guerre des destinations touristiques fait rage, où chaque pays s’emploie à séduire voyageurs et visiteurs, et à vendre à prix d’or sa destination nationale, l’enjeu est d’autant plus exaltant pour notre pays qu’il est doté d’immenses atouts naturels, d’une culture qui rayonne au-delà de ses frontières et d’innombrables curiosités touristiques à faire valoir”.

La République du Congo est selon le poète une “bénédition géographique et une grâce écologique”. Doté d’un littoral maritime fort appréciable, d’un port en eau profonde qui est une précieuse fenêtre sur le monde, qui plus est, pays ayant la vocation d’une plate-forme de transit, irrigué par l’un des plus grands fleuves au monde et par un

relevé, «nous prescrit de nous atteler à: la défense et à l’illustration de notre culture authentique; à l’installation d’infrastructures touristiques modernes; à la formation des personnels du secteur, avec une intransigeance sur la déontologie



Le ministre Jean-Claude Gakosso

impressionnant bassin hydrographique, lequel joue presque le rôle de “gardien du temple” d’une forêt immensément riche en biodiversité, notre pays a en réalité tout pour devenir une destination touristique de prédilection”, a rappelé, le ministre Jean-Claude Gakosso. D’après lui, “à travers les âges, notre peuple a forgé une identité unique par son authenticité, par sa singularité. Cette identité ne demande qu’à être mise en exergue. Elle ne demande qu’à être sublimée. C’est précisément la mission, quasi sacerdotale, que nous a assignée, au ministre déléguée Prince Bahamboula et à moi-même, son Excellence M. le Président de la République. Cette mission sous-entend évidemment la consolidation de notre souveraineté culturelle...”.

La mission du Chef de l’Etat, a-t-il

et l’éthique professionnelles; à la conversion du plus grand nombre à la culture de l’accueil; à la simplification des conditions d’obtention du visa-Congo; à la multiplication des plate-formes numériques destinées à être mises à l’international, notamment dans les grands pays émetteurs de touristes». Suite aux instructions édictées par le Chef de l’Etat, a conclu le ministre Gakosso, “le site de la Baie de Loango, dans le Département du Kouilou, est aujourd’hui un chantier en pleine effervescence, avec la construction du Mémorial de la Déportation et de l’Eslavage. Cet ouvrage, emblématique à tous égards, est la plus belle illustration de la volonté du Gouvernement de la République de faire du tourisme l’un des piliers de la diversification économique dans notre pays”.

A.-P.M.

PUBLICATION

Le général Benoît Moundelé-Ngollo signe “Les incorrigibles ou le tabac de la même pipe”

Le 22 septembre 2026, jour de son 83<sup>e</sup> anniversaire célébré sous le signe du partage, de la fraternité et de l’unité, a eu lieu au rectorat de l’Université Marien Ngouabi à Brazzaville, la cérémonie de dédicace de “Les incorrigibles ou le tabac de la même pipe”, du général-écrivain Benoît Moundelé-Ngollo. Publié en 2025, aux éditions Okiéra, dans la collection Kosso, il est le 25<sup>e</sup> livre du fondateur du SNOPRAC (Style qui n’obéit pas aux recommandations académiques classiques), en 23 ans de plume. Ce qui fait de lui, un auteur francophone inclassable.

Un panel de spécialistes en littérature, notamment des enseignants à la Faculté des lettres, arts et sciences humaines (FLASH), de l’Université Marien Ngouabi, composé du Pr Dieudonné Moukouamou Mouendo et Dr Rosin Loemba, étaient à la manœuvre. Etaient aussi présents: l’éditeur, le Dr Itoua Ndinga, et Mme Moundelé-Ngollo née Chara Rebecca Mbokotoumona Loubienga (sénatrice). Devant un auditoire aux profils divers, l’écrivain Willy Gom en a été le maître de cérémonie et le modérateur.

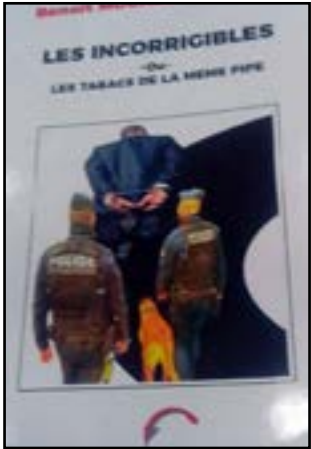
Le Dr Rosin Loemba a circonscrit l’événement et présenté l’ouvrage. Pour lui, le livre du général Moundelé-Ngollo porte un titre profondément SNOPRATIC, marqué à la fois par la dérision, l’ironie et la dénonciation. “L’annonce titrologique s’inscrit dans un contexte de dévoilement et de dénonciation. Il se présente comme le constat d’une réalité comportementale, l’existence dans nos sociétés d’individus partageant des travers, des attitudes et des pratiques similaires. Ainsi, “Les incorrigibles” sont associés à ceux que l’expression “Le tabac de la même pipe” désigne métaphoriquement comme appartenant à une même catégorie comportementale. Dans cette perspective, l’auteur associe “Les incorrigibles” à différentes figures de la déviance sociale et morale...”.



Le général-écrivain Benoît Moundelé-Ngollo

Ces catégories, affirme-t-il, “présentées comme des manifestations diverses d’un même mal social constituent “les tabacs de la même pipe”. Le terme “incorrigibles” désigne dans son sens courant, des personnes qui ne se corrigent pas, malgré les remarques, les conseils, les rappels à l’ordre ou les sanctions...”.

Toute la richesse de l’ouvrage réside précisément dans cette démarche interpellatrice et moralisatrice. L’auteur résume lui-même cette ambition, lorsqu’il écrit à la page 18: “Cet ouvrage consiste à faire changer les travers, les défauts et les antivaleurs qui se développent sournoisement et pernicieusement dans toutes les sociétés humaines actuelles”. Dans “Les incorrigibles ou le tabac de la même pipe”, “B.M.-N. met le lecteur face à une problématique d’ordre sociologique qui traverse nombreuses sociétés contemporaines. L’objectif n’est pas simplement de dresser un catalogue de comportements répréhensibles, il s’agit surtout d’interroger les mécanismes qui permettent à certaines pratiques de se maintenir, de se banaliser et parfois même de se reproduire au sein de la société...”.



La couverture du livre

Faisant la critique littéraire de l’oeuvre, le Pr Dieudonné Moukouamou Mouendo a abordé trois aspects: sa structure et la manière dont il est écrit; la dimension universelle des thèmes abordés et le portrait chaotique qu’il dresse de l’homme et de la société, etc. Du portrait chaotique de l’homme et de la société, il est ressorti que «comme dans ses précédentes publications, le général B.M.-N., à travers cet ouvrage peint le tableau d’une société en pleine déliquescence caractérisée par des comportements déviants, des antivaleurs incarnés par des personnes visiblement incorrigibles. Présents dans toutes les sphères de la société, les incorrigibles sont donc associés aux différentes figures de la déviance sociale et morale. L’auteur accorde une grande place à la dénonciation des antivaleurs dans la société. Il les fustige».

Un échange franc et libre entre l’auteur et l’auditoire a également ponctué la cérémonie. L’auteur s’est défendu contre ceux qui pensent qu’il indexe sans les nommer, dans ses écrits, les leaders de la société congolaise.

Alain-Patrick MASSAMBA

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants :

| N° | N° de Réquisitions | REFERENCES CADASTRALES                                      | QUARTIERS                                   | Arr.Dpt       | REQUERANTS                                      |
|----|--------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------|
| 1  |                    | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : -m2                           |                                             |               |                                                 |
| 2  | 36068 du 26-08-26  | Sect C ex A, bloc 48, Pile 02, Sup : 570,00m2               | RUE DES ECOLES / QUARTIER :01 (OWANDO)      | CUVETTE       | AKANATI ITOUA Robert Frédéric                   |
| 3  | 32885 du 12-12-24  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 178,43m2                   | QUARTIER UNIVERSITE D. S. NGUESSO           | BRAZZAVILLE   | YANDZA Viviane                                  |
| 4  | 35755 du 25-07-26  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 40.000,00m2 soit 4ha00a00ca   | VILLAGE IMPANI (P.K. 45)                    | POOL          | Meidy HONDON MATONDO                            |
| 5  | 35975 du 06-08-26  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 20.000,00m2 soit 2ha00a00ca   | VILLAGE LIFOULA                             | POOL          | Meidy HONDON MATONDO                            |
| 6  | 35756 du 25-07-26  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 20.000,00m2 soit 2ha00a00ca   | VILLAGE LIFOULA                             | POOL          | Meidy HONDON MATONDO                            |
| 7  | 36057 du 20-08-26  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 7.834,30m2                    | AVENUE MARIEN NGOUABI /QUARTIER TSAMBITSO   | CUVETTE       | SPI CORPORATE INVEST                            |
| 8  | 36058 du 20-08-26  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 9.016,42m2                    | QUARTIER OYOA (BOUNDJI)                     | CUVETTE       | SPI CORPORATE INVEST                            |
| 9  | 35413 du 02-06-26  | Sect P10, bloc 109, Pile 23, Sup : 259,57m2                 | 147BIS, RUE BONGA                           | 5-BZV         | OSSIBI Clarcylin Silvère                        |
| 10 | 35639 du 05-05-26  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 8.832,50m2                    | YIE                                         | POOL          | KISSANGUI ASSEH Brel                            |
| 11 | 33199 du 17-02-25  | Sect -, bloc -, Piles 1 et 4, Sup : 800,00m2                | VILLAGE YIE                                 | POOL          | INTSIBA Philippe                                |
| 12 | 35638 du 05-06-26  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 2.929,19m2                    | QUARTIER MATADI (BOUNDJI)                   | CUVETTE       | MOLOUBA OTSEM Marie Reine                       |
| 13 | 34764 du 03-12-25  | Sect P14, bloc 72 , Pilles 14 et 15 (ex.25), Sup : 375,87m2 | 55, RUE DJIELE                              | 6-BZV         | ONDZE OBA Jeancy Marcelle                       |
| 14 | 35434 du 06-05-26  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 800,00m2                   | QUARTIER NDIBOU                             | DJOUE-LEFINI  | TSONO OCKO OKANA                                |
| 15 | 28017 du 27-12-21  | Sect E, bloc -, Pile -, Sup : 2.844,27m2                    | QUARTIER MBANOUROU (KINTELE)                | POOL          | LOMBOSSO ENGOYA Ketsia                          |
| 16 | 36032 du 17-08-26  | Sect : Zone Rurale, Sup : 86.031,59m2 soit 8ha60a31ca       | VILLAGE MINGALI-BAMBOU                      | DJOUE-LEFINI  | EBENGA Vianney De W. et EBENGA née AKIERA N. F. |
| 17 | 36021 du 14-08-26  | Sect P7, bloc 112, Pile 3 (ex.947), Sup : 287,26m2          | 1087, RUE MANDZOMO (Q. PLATEAUX DES 15 ANS) | 4-BZV         | MAYAMA Geordin Emmanuel                         |
| 18 | 34027 du 14-08-25  | Sect U (ex.P11), bloc 115, Pile 5 (ex.1782), Sup : 389,46m2 | 1782, AVENUE LOUIS AKOUALA                  | 5-BZV         | NGOYA Guy Noël                                  |
| 19 | 34994 du 06-02-26  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 400,00m2                      | RUE NON DENOMMEE                            | POOL          | BOPACAH LOCELET Martialle Nadège                |
| 20 | 33936 du 18-07-25  | Sect -, bloc 25, Piles 1 à 8, Sup : 4.000,00m2              | CITE ANDJOUA                                | CUVETTE-OUEST | MOROSSA Paul                                    |
| 21 | 35917 du 23-07-26  | Sect P3, bloc 44, Pile 3, Sup : 165,50m2                    | 86, RUE YAKOMAS                             | 3-BZV         | NGOLET Lydie Ocini                              |
| 22 | 35747 du 23-06-26  | Sect P6, bloc 101, Pile 11, Sup : 201,48m2                  | 157BIS, RUE YAKOMAS                         | 5-BZV         | N'GATA Theresa Edwige Charlène                  |
| 23 | 35347 du 21-04-26  | Sect P4, bloc 75, Pile 6, Sup : 470,68m2                    | 64, RUE ZANAGA                              | 4-BZV         | CAMARA Cheick Oumar                             |
| 24 | 35876 du 14-07-26  | Sect CL, bloc 58, Pile 2bis et 3, Sup : 773,88m2            | RUE APOUASSA BERNARD (Q. MAKABANDILOU)      | 9-BZV         | APOUASSA Bernard                                |
| 25 | 35082 du 23-02-26  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 202,00m2                   | KINTELE, QUARTIER IHOUEME                   | BRAZZAVILLE   | EYOBELÉ OBAKA Jean Bruno                        |
| 26 | 27856 du 15-11-21  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 385,75m2                   | QUARTIER NGAKOUBA (PK45)                    | POOL          | NDJOTA LAKA Christelle Jennifer                 |
| 27 | 9895 du 29-10-25   | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 180,00m2                   | QUARTIER CASE BARNIER                       | 7-BZV         | NZOUZI MASSAKA Valencia Bleque                  |
| 28 | 32945 du 27-12-24  | Sect -, bloc 10, Piles 1-2, Sup : 1.000,00m2                | VILLAGE YIE (TERRE EBINA)                   | POOL          | KISSANGUI NGBA Cyprien                          |
| 29 | 9894 du 29-10-25   | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 200,00m2                   | QUARTIER CASE BARNIER                       | 7-BZV         | NZOUZI MASSAKA Valencia Bleque                  |
| 30 | 34652 du 17-11-25  | Sect P13, bloc 283, Pile 5bis, Sup : 201,79m2               | 4, RUE LOUTETE                              | 4-BZV         | PAMBOUD Vanguy Nina                             |
| 31 | 34601 du 05-11-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 1.600,00m2                 | QUARTIER LIFOULA                            | POOL          | FOUKOU MEHDI Christ R. et MOUDANI LIKIBI O. V.  |
| 32 | 33104 du 28-01-25  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 900,00m2                      | VILLAGE YIE                                 | POOL          | BOMEKOUNDOU Richard                             |
| 33 | 35461 du 12-05-26  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 399,98m2                   | QUARTIER GASTON MPOUILLOULOU                | BRAZZAVILLE   | FOUKOUBI Inathe Duc Vannelle                    |
| 34 | 36020 du 13-08-26  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 21.556,99m2 soit 2ha15a57ca   | MAKABANDILOU (RAGEC)                        | 9-BZV         | SASSOU NGUESSO Cendrine Judith                  |
| 35 | 35393 du 29-05-26  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 398,22m2                      | QUARTIER NGAMBIO                            | BRAZZAVILLE   | MASSE MEYELE Alain Patrice                      |
| 36 | 19812 du 28-12-28  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 543,34m2                   | RUE SAINT GOLBERT (QUARTIER ITATOLO)        | 9-BZV         | ATTY-BAYEBA Pulcherie Armande                   |
| 37 | 36001 du 11-08-26  | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 399,61m2                   | QUARTIER GASTON MPOUILLOULOU                | POOL          | EBOURIFI Crépin Ludovic                         |
| 38 | 35095 du 25-02-26  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 13.200,00m2 soit 1ha32a       | VILLAGE MINGALI-BAMBOU                      | DJOUE-LEFINI  | Enfants EKAMBILA Christ Davy Marcellin          |

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière

Pour l'insertion légale, le chef de bureau  
Paterne Dimitri ELAPIE

Fait à Brazzaville, le 28 septembre 2026

## ELIMINATOIRES CAN 2027

## Le Congo au pied du mur, mais en vie

Battus à Gaborone par la Namibie (0-1) puis un peu séduisants mais rejoints par le Cameroun mardi 29 septembre 2026, les Diables-Rouges ferment la marche du groupe G. Si le retard arithmétique interdit désormais le moindre faux pas, le visage conquérant affiché à Brazzaville redonne vie au rêve de CAN 2027.

L'heure est à l'analyse pour le football congolais. A l'issue des deux premières journées de la campagne de qualification pour la CAN 2027, les Diables-Rouges du Congo se retrouvent face à une réalité à) double tran-



Ceux qui ont fait douter les Lions indomptables



Duel au milieu de terrain entre Congolais et Camerounais

chant. D'un côté, la froideur d'un tableau d'affichage qui les place au pied du mur. De l'autre, la promesse d'un début de renouveau tactique et mental entrevu sur la pelouse du Stade Massamba-Débat.

Sur le plan purement mathématique, l'entame de parcours est laborieuse. La défaite inaugurale subie face à la Namibie a pesé lourd dans les têtes et dans la balance comptable. Avec un petit point au compteur, le Congo ferme la marche d'un groupe dominé par le Cameroun (4 points), juste derrière les Comores et la Namibie (3 points chacun). Dans un format où seuls les deux premiers décrochent le précieux sésame, ce retard à l'allumage interdit toute défaite à domicile. Les Diables-Rouges n'auront d'autre choix que de faire le plein de points à Brazzaville et d'aller réaliser un coup d'éclat à l'extérieur.

Pourtant, résumer cette trêve internationale à ce seul point

serait une erreur d'interprétation. Face à l'ogre camerounais, les Diables-Rouges ont livré une prestation collective encourageante, transfigurés par rapport à leur sortie précédente. Le bloc-équipe s'est montré solidaire et techniquement rigoureux.

L'ouverture du score par Bantisiélé (24e) a fait chavirer les Brazzavillois et prouvé que cette équipe possédait les arguments offensifs pour bousculer ses adversaires.

Seule ombre au tableau : cette malheureuse faute de main du portier Zinga (53e), qui offre l'égalisation aux Lions indomptables (1-1). Une brève qui rappelle que le haut niveau punit immédiatement le manque de concentration.

Le sursaut d'orgueil des Diables-Rouges ne doit pas rester une performance isolée. Il doit constituer la fondation sur laquelle le staff technique dirigé par Claude Le Roy doit bâtir la suite des événements. Le véritable tournant

de ces éliminatoires interviendra dès le mois de novembre avec une double confrontation explosive face aux Comores (à Moroni d'abord, à Brazzaville ensuite). Si les Diables-Rouges parviennent à capitaliser sur la ferveur de Brazzaville, à gommer leurs approximations défensives et à être efficaces devant les cages adverses, ce groupe prouvera qu'il est non seulement en vie, mais pleinement capable de s'inviter à la table des qualifiés.

Franck SOUAPIBOU

## IN MEMORIAM

27 septembre 2025 - 27 septembre 2026!



Cela fait une année que notre douce mère et matriarche Joséphine KIDIKOU «Mâ Dilou ou Mâ Sosso» nous a quittés. En souvenir de ce douloureux événement, ses enfants prient tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire. Repose en paix maman, notre amour pour toi reste sans déclin.

Société SERANDIS  
Société à responsabilité limitée unipersonnelle  
Au capital de 5.000.000 de francs CFA  
Siège social : Camp 31 juillet, 71 Avenue de Mbinda (Galerie NF)  
Pointe-Noire en République du Congo  
RCCM N° CG-PNR-01-2026-B12-00197

## ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 02 Septembre 2026 enregistré aux domaines et timbres le 07 Septembre 2026, Sous le folio 167/91 n°8132, il a été constitué la société commerciale présentant les caractéristiques ci-après:

**Forme juridique:** Société à responsabilité limitée unipersonnelle en abrégé « SARLU » ;

**Dénomination:** SERANDIS

**Adresse:** Camp 31 juillet, 71 Avenue de Mbinda (Galerie NF), Pointe-Noire, en République du Congo

**Objet Social:** La Société a pour Objet en République du Congo

- 1-Conseil de gestion ;
- 2-Activités de soutien aux entreprises ;
- 3-Activités des intermédiaires du commerce de gros ;
- 4-Activités de bureau, routage et centre d'appels
- 5-Etudes de marché et sondage ;
- 6-Hébergement ;
- 7-Exploitation d'infrastructures de transport ;
- 8-Autres activités d'enseignement ;

9-Commerce de gros non spécialisé ;  
Et en général, toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

**Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM.

**Gérant:** Monsieur GAUTHERIN Benoît  
**Capital:** Cinq millions (5.000.000) de francs CFA, divisé en 500 parts de dix mille Francs CFA.

**RCCM:** La société est immatriculée au registre de commerce et crédit mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2026-B12-00197

Pour insertion légale  
Le Fondateur

## FECOFoot

## Eric Alain Mantot élu président sur fond d'incarcération de son rival

Eric Alain Mantot a pris les rênes de la Fédération congolaise de football (FECOFoot) au terme de l'Assemblée générale électorale tenue samedi 26 septembre 2026 à Brazzaville, et qui a débouché sur sa victoire. Il a remporté l'élection avec 35 voix sur 41 suffrages exprimés. Ce plébiscite intervient, toutefois, dans un contexte de crise aiguë : son principal challenger, l'avocat et dirigeant sportif Carle Boniface Malalou, a suivi le scrutin dans une cellule de détention après son interpellation à Pointe-Noire par les services de sécurité, deux jours plus tôt.

L'Assemblée générale extraordinaire électorale de la FECOFoot s'est tenue dans un climat lourd et inédit. Eric Alain Mantot et ses colistiers étaient les seuls candidats présents au moment du vote. Ils ont récolté 87,5% des suffrages des délégués. Fort du soutien de la majorité de ces délégués, le nouveau président entame un mandat axé entre autres, selon son programme, sur la bonne gouvernance; le football à la base et la formation; la promotion du football féminin; le développement des infrastructures.

Avec la fin du processus électoral, le football congolais tourne une page tumultueuse de son histoire, mais non sans fracas. L'élection s'est dérou-



Eric Alain Mantot marqué par l'émotion après son élection

lée dans un climat lourd et inédit, marqué par des incidents techniques et judiciaires. Une coupure d'électricité a brutalement interrompu les travaux. Plus marquant, un membre de la liste Malalou a été interpellé par la police (qui a fait irruption dans la salle rendue obscure) sous les yeux des délégués de la FIFA et de la CAF. Ces derniers n'ont pas assisté à la cérémonie de clôture, ayant quitté la salle «sans mot dire». Mais le fait le plus marquant de cette Assemblée reste la situation de Me Carle Boniface Malalou, candidat déclaré à la présidence. «Il est tenu secret à un endroit inconnu à Brazzaville où il a été transféré», a déploré le barreau de Pointe-Noire dans une lettre de protestation. Il fait l'objet d'accusation de « faux

et usage de faux » dans son recours au Tribunal arbitral des sports contestant l'éligibilité d'Eric Alain Mantot. Malgré son absence physique et «son maintien sous les verrous», sa liste a réussi à récolter 5 suffrages. «Cela témoigne des fractures persistantes au sein du football national», indique un confrère. Des observateurs s'interrogent aussi sur les éventuels recours introduits par les partisans du candidat incarcéré auprès du Tribunal arbitral du sport (TAS). Face à cette «crise de confiance», le nouveau patron du football congolais devra s'employer pour prouver sa légitimité auprès d'un public divisé.

Franck SOUAPIBOU

## MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis Rue Alfassa, 1er étage immeuble «La Gourmandine», en face de l'hôtel Saphir, non loin de la pharmacie «Renande & Maat», Centre-ville, Brazzaville.

Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244

E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com

République du Congo

## « COMPLEXE SCOLAIRE EDUSCHOOL »

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Au Capital de 1.000.000 FRANCS CFA

Siège Social : 4, rue Djilé, Talangai, Brazzaville,

RCCM : CG-BZV-01-2023-B12-00282

REPUBLIQUE DU CONGO.

## CESSION DES PARTS SOCIALES, TRANSFORMATION DE LA PERSONNE MORALE, DEMISSION DU GERANT, NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT, AMENDEMENT DES STATUTS ET POUVOIRS.

Aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société A Responsabilité Limitée dénommée « COMPLEXE SCOLAIRE EDUSCHOOL », en date à Brazzaville du quinze septembre deux mil vingt-six, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 18 septembre 2026 sous Folio 164/17 n°6597, quatre résolutions ont été adoptées, à savoir :

- 1- La cession de la totalité des parts sociales détenues par Monsieur TCHITEMBO Franck Larry à Monsieur OPONGA PEA Sandrin ;
- 2- La transformation de la personne morale en Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;
- 3- La nomination de Madame OPONGA PEA née BANGOURA Abibatou Aïcha en qualité de nouvelle gérante pour une durée illimitée ;
- 4- L'amendement des statuts et les pouvoirs donnés à Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT pour l'accomplissement des formalités légales.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 21 septembre 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-D-00913 ;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 21 septembre 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-M-17764.

Fait à Brazzaville, le 24 septembre 2026

Pour avis  
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT  
Notaire

## ECONOMIE DU CLIMAT

# Le puits, la rente et le marché : lire la CDN 3.0 du Congo avec les outils de l'économie du climat

## 1. Introduction

Une Contribution Déterminée au niveau National (CDN) se lit d'ordinaire comme un engagement environnemental. L'économiste peut la lire autrement : comme un document qui fixe des prix implicites, répartit des coûts et désigne des actifs. Cette lecture est particulièrement éclairante pour la République du Congo.

L'Accord de Paris (2015) ne fixe pas d'objectif chiffré à chaque pays. Chaque État détermine lui-même sa contribution, la dépose auprès de la CCNUCC et la révisé tous les cinq ans avec une ambition croissante. Le Congo en est à sa troisième version: une première en 2015, une révision en 2021 (CDN 2.0), puis la CDN 3.0, qui couvre 2025-2035. La CDN 3.0, publiée en décembre 2025 et déposée auprès de la CCNUCC en février 2026, dit comment le pays envisage de passer d'une rente à une autre.

Par Aimé Dieudonné MIANZENZA

Docteur d'État ès Sciences Économiques

Président-fondateur de l'Institut Congolais pour l'Économie du Climat (ICEC)

Le présent article pose d'abord les notions utiles (section 2), présente la CDN (section 3), en propose une lecture critique (section 4), puis des pistes d'action (section 5).

## 2. Les notions clés

### 2.1. Trois scénarios de référence

Toute CDN compare plusieurs trajectoires, et les comprendre est la clé de la lecture. La CDN compare trois scénarios: le scénario tendanciel (BAU), qui décrit le statu quo sans politique nouvelle ; le scénario inconditionnel, financé par le pays lui-même ; et le scénario conditionnel, possible avec un appui extérieur.

Le Congo absorbant plus de carbone qu'il n'en émet, ses chiffres sont négatifs : pour lui, mieux faire, c'est absorber davantage.

### 2.2. Six notions d'économie du climat

Le bien public mondial. Chacun profite du climat, qu'il paie ou non. Le partage entre engagements conditionnels et inconditionnels revient donc à négocier qui paie.

L'externalité positive. C'est un service rendu à des tiers sans compensation. La forêt congolaise absorbe le carbone émis ailleurs, sans être rémunérée pour ce service.

La rente. C'est le revenu tiré d'une ressource rare, au-delà de son coût de production. Le carbone forestier peut succéder au pétrole, mais aussi en hériter les défauts.

Le niveau de référence. C'est la trajectoire « sans action » qui sert de comparaison pour mesurer les réductions. Celui qui fixe la référence fixe la rente.

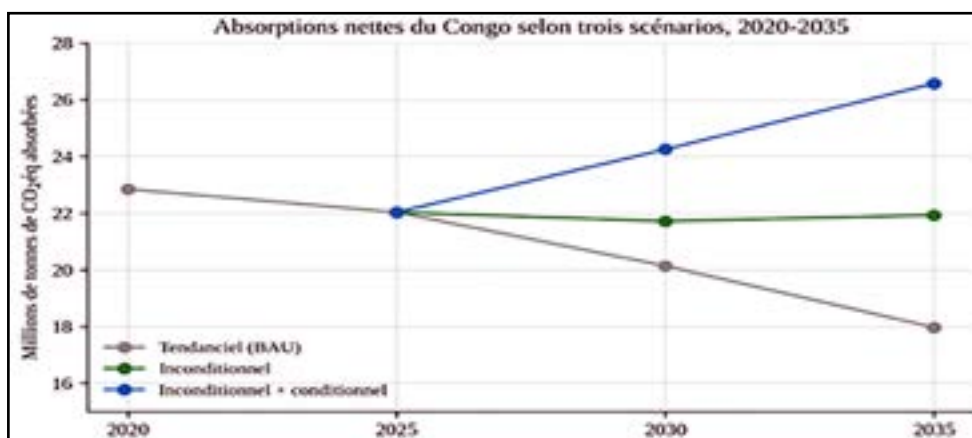
L'additionnalité. Une réduction n'est rémunérée que si elle n'aurait pas eu lieu sans financement. Ce critère pénalise les pays dits HFLD (à forte couverture forestière et faible déforestation), qui déforêtent peu et ont donc peu à « réduire ».

L'article 6 et l'ajustement correspondant. L'article 6 de l'Accord de Paris permet aux pays d'échanger des réductions d'émissions, appelées ITMO. La tonne vendue sort alors de la CDN du vendeur : une tonne sert soit l'engagement national, soit la vente.

## 3. Ce que dit la CDN 3.0

### 3.1. Les trajectoires du puits

Le Congo reste un puits net et promet de le renforcer d'ici 2035, mais seulement si l'appui international suit.



Légende : Absorptions nettes du Congo selon trois scénarios, en valeur absolue (millions de tonnes de CO2 équivalent). Source : CDN 3.0, tableau 2.

Sans politique nouvelle, le puits recule d'environ 21 %. Avec les seules ressources nationales, il se stabilise sous son niveau de 2025.

### 3.2. Les besoins de financement

Le besoin atteint 8 616 millions USD sur 2025-2035, dont 80 % conditionnels. L'atténuation en absorbe 67,5 %, l'adaptation 29 %.

## 4. Lecture critique

### 4.1. Une ambition mesurée contre un déclin

Les gains annoncés (22 % et 47,8 % en 2035) sont calculés par rapport à un scénario tendanciel pessimiste. En valeur absolue, le scénario inconditionnel de 2035 (21,9 millions de tonnes) reste sous le niveau de 2025 (22,0 millions de tonnes) : une simple stabilisation paraît ainsi ambitieuse.

### 4.2. La forêt paie pour le fossile

Entre 2020 et 2035, le puits tendanciel perd environ 4,9 millions de tonnes. La hausse des émissions énergétiques (environ 2,3 millions de tonnes) y pèse plus que le recul forestier



(environ 1,8 million de tonnes). Or chaque tonne absorbée qui compense une émission domestique ne peut plus être vendue.

### 4.3. Deux rentes superposées

Le volet conditionnel inclut les usines de gaz naturel liquéfié (GNL) d'Eni et le projet gazier de Wing Wah. Le torchage baisse, mais le GNL exporté est brûlé hors de l'inventaire national. La transition prend la forme d'une superposition, pas d'un remplacement.

### 4.4. Un pays HFLD qui fabrique un actif

Avec une déforestation de 0,06 % par an, le Congo peut difficilement vendre de la « déforestation évitée » : le critère d'additionnalité joue contre lui.

La CDN contourne l'obstacle par l'afforestation : plus de 226 000 ha d'afforestation et 80 000 ha d'agroforesterie au total, avec par exemple le projet Eco Zamba de la SNPC. Planter crée des absorptions nouvelles, mesurables et donc vendables. C'est un choix rationnel : fabriquer un actif plutôt que faire payer la conservation d'un stock.

### 4.5. Un financement guidé par le marché

Deux tiers des besoins financiers vont à l'atténuation, moins d'un tiers à l'adaptation. Pourtant, le Congo est déjà puits net, et il est classé dernier au monde pour la préparation à l'adaptation.

L'explication est économique. L'atténuation produit des tonnes vendables sous l'article 6 de l'Accord de Paris, alors que l'adaptation ne génère aucun flux de revenus. La structure du financement suit la monétisabilité, pas la vulnérabilité.

Un détail est révélateur : l'écart entre les scénarios inconditionnel et conditionnel atteint environ

4,6 millions de tonnes par an en 2035. C'est l'ordre de grandeur du gisement que le pays pourrait vendre sans entamer son propre engagement.

## 5. Enjeux et pistes pour la politique économique

La CDN 3.0 ouvre la voie à une rente carbone, mais elle ne dit rien de la manière de la gouverner. Or une rente mal gouvernée reproduit les défauts de la rente pétrolière : volatilité, capture, inflation, dépendance extérieure, faible diversification.

Cinq pistes permettraient de transformer l'actif en levier de développement :

5.1. Arbitrer entre compenser et vendre, par une comptabilité séparée du puits.

5.2. Chiffrer des coûts d'abattement, en séparant projets rentables et coût incrémental par tonne.

5.3. Rééquilibrer vers l'adaptation, face à des pertes possibles de 17 % du PIB en 2050.

5.4. Gouverner la rente par une institution dédiée et des règles de partage fixées par la loi. Un fonds ou une banque carbone-forestière, associant l'État, les opérateurs et les communautés riveraines, éviterait de reproduire les erreurs de la gestion pétrolière.

5.5. Défendre le statut HFLD pour faire rémunérer la conservation du stock.

## 6. Conclusion

Lue avec les outils de l'économie du climat, la CDN 3.0 du Congo est moins un plan de décarbonation qu'une stratégie de valorisation d'un actif. Elle décrit un puits en érosion, fragilisé d'abord par la croissance fossile, et dont le renforcement dépend à 80 % de l'extérieur.

Son enjeu véritable n'est pas technique mais institutionnel. La question n'est plus seulement de savoir combien de carbone la forêt absorbera, mais qui en captera la valeur et comment elle servira à diversifier l'économie.

Le passage de la rente pétrolière à la rente carbone-forestière reste donc ouvert. Il sera un progrès si les leçons de la première sont appliquées à la seconde.

Sources : République du Congo, CDN 3.0, décembre 2025 (CCNUCC) ; Agence Congolaise d'Information, 12 février 2026. Décompositions : calculs de l'auteur.